REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XIII

(LVII[e] DE LA COLLECTION)

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

—

1895

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

LE LIVRE DE TOBIE

ET LES

PREMIERS MONARQUES SARGONIDES D'ASSYRIE

Le récit contenu dans le livre de Tobie se présente avec les apparences d'un récit strictement historique. Mais, à entendre certains savants, les apparences seraient ici trompeuses. C'est qu'à leur avis ce livre renferme plusieurs données certainement en désaccord avec les données réelles de l'histoire assyrienne, bien établie maintenant au moyen des documents cunéiformes.

Nous examinerons dans cette étude si cette allégation est fondée ; s'il n'y a pas lieu, au contraire, de reconnaître une harmonie parfaite entre le contenu du livre de Tobie et l'histoire véritable des premiers monarques Sargonides d'Assyrie.

Le livre de Tobie ne contient pas seulement l'histoire de Tobie l'ancien ; il contient aussi l'histoire de Tobie le jeune, son fils, dont le décès fut, selon la chronologie du livre, postérieur de dix ans à la chute de Ninive et à l'effondrement de l'empire d'Assyrie prédits, selon une allégation formelle du récit, par Tobie l'ancien.

Une étude attentive du contenu du livre de Tobie, confronté avec les documents assyriens afférents à l'époque où nous transporte ce livre, est de nature à convaincre tout esprit exempt de parti pris qu'on ne saurait pas, à moins de méconnaître les règles d'une saine critique, ratifier l'espèce d'ostracisme dont quelques savants persistent à vouloir frapper cette œuvre biblique. Dans les pages qui suivent nous fournirons les preuves que le livre de Tobie a la valeur d'un véritable document historique et qu'il renferme un bon nombre de données intéressantes tant au point de vue de l'histoire des premiers monarques Sargonides d'Assyrie qu'au point de vue de l'histoire des Israélites

emmenés captifs en Assyrie après l'effondrement du royaume des dix tribus.

Notre mémoire comprendra six paragraphes.

Dans le § I nous traiterons brièvement du caractère du récit et de la date probable de la composition du livre.

Dans le § II nous essaierons d'établir le caractère strictement historique du livre en montrant la concordance parfaite de ses principales données entre elles ainsi qu'avec les données des documents historiques de l'Assyrie.

Dans le § III nous donnerons un essai de solution de la grave difficulté chronologique résultant de la place occupée actuellement dans le livre de Tobie par les passages I, 24-25 de la Vulgate, et I, 19-21 du texte grec.

Dans le § IV nous essaierons de résoudre la difficulté provenant de la qualification de *fils de Salmanassar* appliquée à Sennachérib dans le passage I, 18 de la Vulgate.

Dans le § V nous donnerons un résumé des principaux événements contenus dans le livre de Tobie, que nous classerons conformément à l'ordre chronologique dans lequel, selon nous, ils figuraient dans le récit.

Enfin nous donnerons dans un § VI, en guise d'appendice, un aperçu des dates principales de l'histoire des deux Tobie.

I.

CARACTÈRE DE LA NARRATION ET DATE PROBABLE DE LA COMPOSITION DU LIVRE

Le verset premier sert de titre à ce livre.

A partir du verset 2 du texte grec [1] le narrateur parle à la première personne. Il se donne ainsi lui-même pour l'auteur du livre et en même temps aussi pour le héros des événements y consignés.

Tel est le caractère de la narration dans les chapitres I-III des divers textes grecs ainsi que de l'ancienne Itala, qui est la traduction de l'un de ces textes.

[1] Chaque fois que dans la suite nous omettons de mentionner le texte *grec* par les lettres T. G., il faudra considérer les citations comme faites selon la Vulgate.

Par contre, dans la Vulgate, traduction faite par saint Jérôme sur un texte chaldéen encore existant de son temps, le récit se fait constamment, déjà dès le début, à la troisième personne.

S'étant aperçu qu'à partir du chapitre IV la narration se faisait aussi dans les versions grecques à la troisième personne, saint Jérôme aura mis, dans un but d'harmonisation, le récit tout entier à la troisième personne. Dans le verset 1 (T. G.) le présent écrit est signalé comme un livre (ספר, *sepher*) des ***récits*** **λόγων**, en hébreu דברי, dib'rè de Tobie, c'est-à-dire comme un livre renfermant la narration des faits et gestes et des aventures du héros du récit, racontés par lui-même.

Dans ce livre est donc censée contenue l'histoire de Tobie dit l'ancien, personnage dûment caractérisé par la donnée généalogique qui fait suite aux premiers mots du verset 1. D'où il résulte que le narrateur, lequel, selon le texte grec, se donne lui-même pour Tobie l'ancien et pour l'auteur de cet écrit, a consigné, sous le titre indiqué, dans des Mémoires personnels les choses qui lui étaient arrivées ou sa propre histoire.

Cependant, dans sa forme actuelle, le livre de Tobie contient aussi l'histoire de son fils ou de Tobie dit le jeune, dont il relate même le décès. Il s'ensuit que le titre placé en tête du livre est trop étroit eu égard à son contenu actuel.

Il était en place comme inscription des Mémoires personnels de Tobie l'ancien, mais il devint inadéquat du moment ou l'histoire tout entière de Tobie le jeune fut ajoutée à celle de son père.

Toutefois, en tant que l'histoire de l'un s'enchevêtre dans celle de l'autre, rien ne s'oppose à ce que Tobie l'ancien soit aussi l'auteur de toute cette partie-là, ou l'auteur de l'histoire de son fils, et l'ait insérée dans ses Mémoires.

Il ne saurait pas y avoir de doute que les Mémoires personnels de Tobie l'ancien se sont arrêtés, non pas à la fin du chapitre XIII, mais après le récit de la seconde persécution qu'il subit en 680.

La remarque que nous lisons XIV, 1, les clôturait.

Quant au contenu du chapitre XIV (T. G.) à partir du verset 1^b jusqu'au verset 13 inclusivement, rien ne s'oppose à ce qu'on attribue la rédaction de cette partie à Tobie le jeune; au contraire, tout semble favoriser cette opinion. Il appartenait, en

effet, manifestement à ce dernier de compléter, par cette addition faite aux Mémoires de son père, sa propre histoire, dont la majeure partie s'y trouvait déjà relatée.

La consignation par écrit du reste du chapitre XIV, à l'exception toutefois du verset 15 (T. G.), doit être attribuée nécessairement à un autre, pour le motif que nous y trouvons mentionné le décès de Tobie le jeune.

L'auteur de cette seconde addition aux Mémoires de Tobie l'ancien paraît avoir été un de ses petits-fils. Cela me semble résulter du contexte, à savoir de la mention verset 15^b du fait que Tobie le jeune vit sa descendance jusqu'à la cinquième génération, rapprochée de la mention, verset 16, de son décès et de sa sépulture, sans qu'il soit fait mention du décès et de la sépulture de Sara, son épouse, ni dans ce verset, ni dans le verset suivant et final, alors que celle-ci est encore mentionnée au verset 14. D'où il y a lieu, à mon avis, d'inférer que cette partie finale du récit fut consignée par écrit encore avant le décès de Sara et peu de temps après le moment où Tobie le jeune avait pu voir encore, avant son propre décès, sa descendance arrivée jusqu'à la cinquième génération.

Il résulte de ce qui précède que, dans sa forme actuelle, le livre de Tobie accuse trois rédacteurs différents, à savoir Tobie l'ancien pour toute la partie I, 1-XIV, 1^a, Tobie le jeune pour le passage XIV, 1^b-13, et enfin un fils de ce dernier pour le reste, jusqu'à la fin du livre.

Nous croyons avoir établi en outre que l'achèvement du livre est antérieur à la mort de Sara, dont nous ignorons la date [1], et que, d'après des indices bien clairs fournis par le texte même, la dernière addition faite à ce livre ne saurait pas être de beaucoup postérieure à la mort de Tobie le jeune, arrivée selon le texte grec en 598.

La dernière addition aux Mémoires de Tobie eut lieu, selon ce texte, après la ruine définitive de Ninive.

Le dernier rédacteur avait tout intérêt, au cas où l'événement

[1] Cette date ne saurait pas cependant être de beaucoup postérieure à celle de la mort de son mari, eu égard au fait qu'elle avait déjà eu *sept* maris différents avant de devenir l'épouse de Tobie le jeune. On peut inférer de ce fait qu'elle n'a guère pu différer beaucoup en âge avec son époux. On comprend que la fin tragique des deux ou trois premiers maris de Sara ait retardé la conclusion des mariages subséquents.

était déjà un fait accompli au moment où il publia le présent livre, à y mentionner la ruine de Ninive, qu'il y trouvait prédite à deux reprises diverses, XIV, 6 et 13, par son aïeul, pour faire voir que cette prédiction s'était accomplie.

Aussi le texte grec mentionne-t-il au verset 15, par lequel se termine le récit, que Tobie le jeune apprit encore avant sa mort la nouvelle de la prise de Ninive par Nabuchodonosor et Assuérus, et qu'il s'en réjouit.

La donnée du texte grec, selon laquelle Tobie le jeune atteignit l'âge de cent vingt-sept ans, est préférable à celle de la Vulgate, qui ne lui attribue que quatre-vingt-dix-neuf ans de vie. Le premier chiffre concorde mieux avec ce que dit la Vulgate elle-même, XIV, 15, savoir que Tobie le jeune vit sa postérité arrivée à la cinquième génération, ainsi qu'avec toute l'économie chronologique du livre.

En effet, si nous admettons le chiffre de cent vingt-sept ans, nous obtenons pour chaque génération une moyenne de vingt-trois ans. Quatre générations, comptées chacune à vingt-trois ans, donnent au total quatre-vingt-douze ans. Si à ces quatre-vingt-douze ans nous ajoutons les trente-cinq ans de vie déjà atteints par Tobie le jeune quand il vit la première génération, nous arrivons au chiffre de cent vingt-sept ans [1].

L'exactitude de ce chiffre une fois admise, il s'ensuit qu'on peut tenir aussi pour exacte la donnée du chapitre XIV, 15 (T. G.), savoir que Tobie le jeune apprit, avant de mourir, la prise de Ninive et qu'il s'en réjouit. Ayant, en effet, vécu jusqu'à l'âge de cent vingt-sept ans, c'est-à-dire jusqu'en 598, Tobie le jeune fut manifestement contemporain de la chute de Ninive. La version grecque attribue la prise de Ninive à Nabuchodonosor et à Assuérus [2]. Sous le nom d'Assuérus il faut entendre le roi mède Cyaxare. Quant à Nabuchodonosor, celui-ci aura sans doute eu le commandement en chef des troupes babyloniennes au nom de son père Nabupalassar, alors déjà vieux et usé, et qui mourut dans le courant de l'année qui suivit la prise de Ninive.

[1] En effet, $92 + 35 = 127$.

[2] Nous pensons que ces deux noms ont été subtitués à ceux de Nabupalassar et de Cyaxare, soit par le traducteur du livre, soit par quelque copiste à qui ces noms étaient inconnus, mais, par contre, bien connus celui de Nabuchodonosor et celui d'Assuérus ou Xerxès.



Dès lors, cet événement pouvait sembler devoir être attribué à Nabuchodonosor, qui fut d'ailleurs associé au trône dès l'an 608.

Personne n'ignore que les savants ne sont pas d'accord touchant la date exacte de la prise de Ninive.

Le P. Palmieri [1] place cet événement à l'an 600; M. Maspéro [2] entre 600 et 608; Lenormant-Babelon [3] le rapporte à l'an 625; le P. Brunengo [4] se rallie à la même date.

Nous croyons, pour notre part, que la vraie date est l'an 608.

Cependant Ninive avait déjà eu à subir un sérieux assaut après la mort d'Assurbanipal.

On comprend facilement combien la puissance de l'empire assyrien doit avoir été ébranlée par les terribles luttes qu'il eut à soutenir contre tous ses vassaux, poussés dès 652 à la révolte par Samassumukin, vice-roi de Babylone et frère cadet d'Assurbanipal, ainsi que par le désastre essuyé en 648 sous les murs de Béthulie par Holopherne et son armée.

Phraorte II, roi des Mèdes, ouvrit la lutte en 651.

C'est ce que nous apprend le livre de Judith, de concert avec Hérodote. Phraorte succomba, il est vrai, dans la lutte, mais son triomphe sur le roi des Mèdes aura sans doute coûté cher à Assurbanipal.

Brûlant du désir de venger la défaite et la mort de son père, Cyaxare II, fils et successeur de Phraorte, s'empressa de profiter de la mort d'Assurbanipal, en 627, ainsi que de l'affaiblissement de l'empire assyrien, pour se ruer de concert avec Nabupalassar, vice-roi de Babylone, dès l'an 626, sur la capitale de l'Assyrie.

Ninive n'échappa à ce premier assaut que grâce à une invasion des Scythes en Médie [5]. Elle succomba sous le second assaut que lui livrèrent les forces coalisées du Chaldéen Nabupalassar et de Cyaxare, roi des Mèdes, en 608 [6].

[1] *De veritate historicâ libri Judith*, p. 21.
[2] *Ouv. cité*, p. 518.
[3] *Ouv. cité*, t. IV, p. 381.
[4] *Il Nabuchodonosor di Giuditta*, p. 32.
[5] Voir, au sujet de cette invasion de Scythes, Hommel, *Geschichte Babyloniens und Assyriens*, p. 743 et suivantes.
[6] Voir le § IV de notre étude intitulée : *Agonie et fin de l'empire d'Assyrie* dans le *Muséon* (de Louvain), livraison de janvier 1895.

Tobie l'ancien avait prédit sur son lit de mort, en 649, la chute du Ninive.

Il s'écoula quarante et un ans entre cette prédiction et son accomplissement.

II.

DU CARACTÈRE STRICTEMENT HISTORIQUE DU LIVRE DE TOBIE

L'auteur principal du livre de Tobie, lequel n'est autre, comme nous l'avons établi, que Tobie l'ancien, nous présente les événements qu'il y a consignés comme de véritables réalités historiques.

Dès lors, de quel droit qualifie-t-on ce livre du nom de roman historique? Pour justifier une pareille manière de voir, qui va directement à l'encontre du témoignage du livre lui-même, il faudrait prouver, ou bien que ses données sont en contradiction entre elles, ou bien que son contenu est en contradiction avec des données certaines de l'histoire profane concernant l'époque où le récit nous transporte. Or, les données du livre sont parfaitement concordantes entre elles. Ensuite, si on compare le contenu du livre de Tobie avec les documents historiques de l'Assyrie et d'autres pays qui y sont mis en scène, on découvre, après un examen sérieux, que leurs données respectives sont pareillement en parfaite harmonie entre elles. Il suffira donc d'établir, d'une part, que le contenu du livre de Tobie n'offre aucune antilogie entre ses diverses données, et que, d'autre part, il se laisse enchâsser sans difficulté aucune dans le cadre de l'histoire de l'empire d'Assyrie et des autres pays pour que le caracière strictement historique du livre soit sauf.

Or, il en est effectivement ainsi. C'est ce que nous allons maintenant essayer d'établir.

Les données du livre lui-même nous transportent à l'époque du règne des monarques assyriens Salmanassar, Sennachérib et Assarhaddon, qui y sont tous les trois mentionnés nominativement [1]. Puis, il résulte des dates qui se dégagent de son

[1] Le dernier n'est pas cité nominativement dans la *Vulgate*, mais bien dans le *texte grec*.





contenu, que les derniers événements y relatés tombent sous le règne d'Assurbanipal, un des derniers rois d'Assyrie.

Pour construire le cadre chronologique dans lequel il nous faut enchâsser le contenu de ce livre, nous avons à tenir compte avant tout d'une double et précieuse donnée. La première nous est fournie par le contenu de I, 9. D'après ce passage, Tobie l'ancien était déjà parvenu à l'âge viril quand il prit femme. La seconde se lit I, 11. Elle nous apprend que Tobie avait déjà un fils, mais encore tout jeune, à l'époque de sa déportation à Ninive par Salmanassar.

Nous savons par les fastes du règne de Sargon que ce monarque mit fin à l'existence du royaume des dix tribus par la prise de Samarie, en 721.

Tobie n'ayant pris femme que quand il avait déjà atteint l'âge viril, soit à l'âge de vingt-cinq ans, devait avoir une trentaine d'années lors de sa déportation à Ninive, en 721.

Il résulte, en effet, du passage I, 9^b-10 que Tobie, son fils, était déjà susceptible à cette date d'une certaine éducation religieuse et morale.

Cette donnée suppose à Tobie le jeune quelque chose comme quatre ans d'âge en 721. Elle s'harmonise parfaitement avec le contenu de IV, 21, d'après lequel Tobie le jeune était encore enfant quand son père prêta à Gabelus, son compatriote, déporté à Ragès en Médie, la somme de dix talents d'argent (I, 17). Ce prêt aura été effectué par Tobie, postérieurement à son entrée en fonction comme intendant ou pourvoyeur du roi Sargon (I, 13^b T. G.). Cette fonction lui fournissait l'occasion de visiter ses compatriotes captifs jusqu'en Médie. Nous plaçons donc la date de ce prêt vers l'an 711.

Or, si de cette donnée nous rapprochons les quatre ans d'âge attribués par nous à Tobie le jeune en 721, il résulte que celui-ci pouvait être âgé de quatorze ans à la date de ce prêt et que, par conséquent, il était encore un enfant [1].

Avec cette donnée chronologique se laissent concilier facilement les diverses dates fournies par le récit, comme par exemple celle de XIV, 3, d'après laquelle Tobie l'ancien avait soixante

[1] Le texte original aura porté נער (*na'ar*). Joseph, déjà âgé de seize ans, est désigné sous cette dénomination, Genèse xxxvii, 29, et pareillement Benjamin, son frère, probablement déjà père de plusieurs enfants. Genèse, xliii, 8.

ans quand il fut guéri de sa cécité, et celles de XIV, 1b-2, d'après lesquelles Tobie vécut encore 42 ans après avoir recouvré la vue et mourut à l'âge de 102 ans. Et de fait, d'après les précédentes données, Tobie comptait, lors de sa déportation à Ninive, en 721, trente ans d'âge. Il reste donc, pour parfaire les 102 ans d'âge qui lui sont attribués, encore 72 ans. Or, si nous déduisons ces 72 ans de l'année 721, nous arrivons à l'an 649 comme date de son décès.

Si à la date 649 nous ajoutons ensuite les 42 ans que vécut encore Tobie après avoir été guéri de sa cécité, nous arrivons à l'an 691 comme date de sa guérison.

Enfin, si à cette dernière date nous ajoutons les 60 ans d'âge que comptait alors Tobie, nous remontons à l'an 751 comme date de sa naissance.

A la date de l'an 691, déjà acquise comme date de la guérison de Tobie, il nous faut rapporter, d'après les données du récit des chapitres IV-X, le voyage de Tobie le jeune en Médie, son mariage avec Sara, sa parente, et sa rentrée dans la maison paternelle avec les dix talents d'argent prêtés jadis à Gabelus et avec la moitié de la fortune de Raguël et de son épouse, donnée par eux, en guise de dot, à Sara, leur fille.

Ainsi qu'il est dit I, 21-23, Tobie fut dépouillé une première fois de tous ses biens et forcé de se tenir caché avec sa femme et son fils pour échapper à la mort, après le retour de Sennachérib à Ninive de sa désastreuse campagne en Palestine. Ces événements eurent lieu en l'an 701.

Cette première persécution fut pour Tobie le point de départ de toute une série d'infortunes (II, 9-III), qui durèrent *dix* ans, à savoir de 701 à 691.

En 680, onze ans après son relèvement de ses premières infortunes, Tobie fut pour la seconde fois en butte aux persécutions de Sennachérib [1]. Ses biens furent mis sous séquestre, et lui-même fut condamné à mort quarante-cinq jours avant la fin tragique de ce despote (I, 24-25), arrivée au début de l'an 680 [2].

[1] Voir plus loin, § III, où se trouvent alléguées les preuves d'une *seconde* persécution subie par Tobie en l'an 680.

[2] Voir, au sujet de cet événement, Lenormant-Babelon, *ouv. cité*, t. IV, p. 319; Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, t. IV, p. 245-248;



En cette même année, Tobie fut pleinement amnistié par Assarhaddon, fils et successeur de Sennachérib, grâce à l'intervention en sa faveur du juif Achiachar, cousin de Tobie, appelé Achior (XI, 20), dont le roi Assarhaddon avait fait son premier ministre (I, 21[b], II, 1[a]. T. G.).

Depuis ce moment-là jusqu'à l'heure de son décès en 649, l'existence de Tobie, ainsi qu'il est dit XIV, 4, fut calme et heureuse pendant toute la durée du règne d'Assarhaddon et pendant une partie de celui d'Assurbanipal, fils et successeur d'Assarhaddon.

La seconde persécution, n'ayant duré que quarante-cinq jours, n'est pas prise en considération.

Tobie vécut donc encore environ trente et un ans, opulent et heureux, avec sa famille, à Ninive.

Quant aux données du livre de Tobie concernant Tobie le jeune, elles s'accordent parfaitement aussi avec la chronologie déjà fixée des événements de la vie de son père. Et de fait, d'après le texte grec, XIV, 14, Tobie le jeune atteignit l'âge de 127 ans. Or, âgé qu'il était de 4 ans en 721, date de sa déportation, nous arrivons à l'année 725, l'année qui suit le mariage de ses parents, en 726, comme date de sa naissance et, par conséquent, à l'an 598 comme date de son décès, à l'âge de 127 ans.

En prenant pour point de départ ces dates fondamentales, il nous faut attribuer à Tobie le jeune trente-quatre ans d'âge en 691, c'est-à-dire dans l'année où il fit son voyage en Médie, y récupéra les dix talents d'argent prêtés jadis à Gabelus, et y épousa Sara [1].

D'après les données de XIV, 14, Tobie le jeune se transporta après le décès de sa mère, qu'il ensevelit à côté de son mari, avec toute sa famille, de Ninive à Ecbatane en Médie. Il y ferma les

Hommel, *ouv. cité*, p. 688, et Delitzsch-Mürdter, *Geschichte Babyloniens und Assyriens*, p. 210, qui allègue, d'après la Chronique babylonienne, combinée avec Abydène, le 20 tebet 681 ou le commencement de janvier 680, comme date de la mort de Sennachérib.

[1] Les infortunes et l'extrême misère, survenues à Tobie le jeune ainsi qu'à ses parents dès l'an 701, expliquent comment il ne trouva pas à se marier dans sa parenté, ainsi que l'exigeait son père, IV, 12 (T. G.), durant toute cette époque, surtout par suite des dispositions malveillantes de ces parents, qui nous sont révélées par le passage II, 13.

yeux à ses beaux-parents, hérita de tout leur avoir, et y mourut lui-même en 598, après avoir vu sa descendance parvenue à la cinquième génération [1]. Tobie le jeune survécut donc cinquante et un ans à son père. Sa mort fut postérieure de dix ans à la ruine de Ninive, en 608.

De cet aperçu résulte le parfait accord des divers événements et des dates consignées dans le livre de Tobie. De leur rapprochement avec l'histoire des rois d'Assyrie, contemporains des deux Tobie, il ressortira ultérieurement que, loin d'être en désaccord avec cette histoire, les événements et les dates en question s'y laissent parfaitement enchâsser. Passons maintenant à cette confrontation.

Parmi ces événements, nous signalons en premier lieu l'événement clairement insinué dès le début du livre, et qui aura peut-être offusqué l'un ou l'autre de nos lecteurs, à savoir la déportation des Israélites emmenés captifs par Salmanassar-Sargon en Médie, dès l'an 721. Et de fait, le livre de Tobie nous montre Gabelus établi à Ragès et Raguël à Ecbatane; puis, le passage I, 14-15 (T. G.) nous révèle que Tobie l'ancien faisait de temps en temps des excursions en Médie pendant le règne de Sargon.

Or, nous objectera-t-on, les Fastes de Sargon placent sa première campagne contre la Médie en l'an 716. Comment dès lors Sargon a-t-il pu, selon les données du livre de Tobie, transplanter en Médie, dès l'an 721, les Israélites qu'il avait emmenés en captivité, c'est-à-dire cinq ans avant sa première campagne contre les Médes? Cette difficulté est plus apparente que réelle; il suffit, en effet, pour la résoudre, de tenir compte du fait mentionné par M. l'abbé Vigouroux [2], à savoir que les Mèdes avaient envahi les pays situés à l'ouest de Rhagæ, et s'y étaient solidement établis dans les temps qui précédèrent l'avènement de Teglathpalassar, le vainqueur d'Israël. Ce voisinage inquiéta les Assyriens. Teglathpalassar porta ses armes dans la direction de Zagros dès la seconde année de son règne; il parcourut victorieusement la Médie dans toute son étendue, et ses succès furent tels qu'il n'eut pas besoin d'y recommencer ses expédi-

[1] Voir la justification de cette donnée du livre, à la fin du § V, dans notre *Appendice*.
[2] *Ouv. cité*, t. IV, p. 168-169.



tions pendant tout le reste de son règne. » Rien, dans l'histoire d'Assyrie, ne révèle que, soit Salmanassar IV, son successeur [1], soit Sargon, aient eu à s'occuper de la Médie avant 716, date de la première campagne de Sargon contre ce pays.

Dans l'intervalle entre cette date et celle de l'expédition de Teglathpalassar III, la Médie aura donc porté avec résignation le joug de l'Assyrie.

Dès lors, on conçoit que Sargon a pu déporter en Médie, en 721, une partie des Israélites emmenés par lui en captivité.

En faveur de notre thèse de l'historicité du livre de Tobie, nous pouvons encore invoquer le fait, qui y est consigné, du désastre subi par Sennachérib lors de son expédition contre la Judée et l'Égypte, mentionnée également dans d'autres livres de l'Ancien Testament [2] et dont les Annales de ce roi ont conservé implicitement le souvenir [3].

Enfin le portrait que ce livre nous trace de Sennachérib concorde exactement avec son portrait physique, représenté sur les monuments de son règne, aussi bien qu'avec le portrait moral qu'il trace lui-même de sa personne dans ses inscriptions.

Écoutons M. l'abbé Vigouroux : « Nous avons, dit-il, un bas-relief qui représente ce roi terrible que nous avons tous appris à considérer avec horreur dès notre enfance dans les récits de l'histoire sainte. M. Oppert raconte avec quelle émotion il vit à Ninive, au moment où il venait de la découvrir, l'image de ce conquérant qui avait fait tant de mal à ses ancêtres. Ce qui donne à ce bas-relief un plus grand prix, s'il est possible, c'est qu'il nous représente Sennachérib non pas en Assyrie, mais en Palestine, à Lachis.... Il est assis sur un trône richement orné.... Sa main droite, levée, est armée d'une flèche. De sa gauche, il tient l'arc, qu'il appuie sur le marchepied de son trône. Sennachérib a un nez aquilin fortement prononcé. Son visage a l'air

[1] Hommel, *ouv. cité*, désigne ce monarque sous le nom de Salmanassar IV; MM. Vigouroux et Lenormant-Babelon le désignent sous celui de Salmanassar V.

[2] Voir II (IV) Rois, XIX, 32-36; Isaïe, XXXVII, 36-37; I Mach., VII, 41.

[3] « Il est de règle chez tous les peuples, dit Lenormant-Babelon, que les bulletins officiels ne racontent jamais les échecs. Aussi.... après le récit des premiers faits de l'invasion du royaume de Juda, le texte cunéiforme, dont la rédaction est très visiblement embarrassée, nous transporte brusquement à Ninive, où le roi d'Assyrie est déjà revenu, sans qu'on nous dise les causes de ce retour précipité. » Lenormant-Babelon, t. IV, p. 312.

sévère, et dénote le conquérant implacable et le guerrier sans merci [1]. »

Voici maintenant Sennachérib peint par lui-même, dans l'inscription où il raconte sa lutte contre Nabuzikir-iskun, fils de Marduk-pal-iddin : « Le cœur rempli de courroux, je montai en hâte sur mon char de bataille le plus élevé, qui balaie les ennemis. Je pris dans mes mains l'arc puissant que le dieu Assur m'a donné.... Je me ruai comme le feu dévorant sur toutes ces armées rebelles, comme le dieu Raman, l'inondateur.... »

Ce ne fut cependant que dans une seconde bataille que Sennachérib parvint à avoir raison de son adversaire. Voici les termes mêmes de son bulletin de victoire : « Sur la terre mouillée, les harnais, les armes prises dans mes attaques nageaient dans le sang des ennemis comme dans un fleuve ; car les chars de bataille, qui enlèvent hommes et bêtes, avaient, dans leur course, écrasé les corps sanglants et les membres. J'entassai les cadavres de leurs soldats comme des trophées, et je leur tranchai les extrémités des membres. Je mutilai ceux que je pris vivants comme des brins de paille, et, pour punition, je leur coupai les mains [2]. »

Remarquons la parfaite concordance du fait constaté par Sennachérib lui-même vers la fin du second passage, qu'il assouvit sa vengeance jusque sur les cadavres de ses ennemis, avec ce que nous apprend le livre de Tobie, I, 18-19 (T. G.), au sujet de la défense édictée par lui d'ensevelir les cadavres des Juifs tués d'après ses ordres.

Le fait signalé dans le passage cité, I, 18-19, révèle manifestement un contemporain du roi Sennachérib, un témoin oculaire des faits et gestes de ce tyran, dont il trace, sans y viser, un portrait si exact.

Nous nous croyons autorisé à dire que l'examen auquel nous venons de soumettre le contenu du livre de Tobie est décisif en faveur du caractère strictement historique de ce livre. Et de fait, toutes ses données concordent d'abord exactement entre elles. Ensuite ses données se laissent parfaitement enchâsser dans le cadre de l'histoire des rois d'Assyrie, contemporains

[1] Vigouroux, *ouv. cité*, t. IV, p. 202-203.
[2] Lenormant-Babelon, t. IV, p. 289-290.

des personnages et des événements mis en scène dans ce livre.

Tout cela montre quel état il y a à faire de l'assertion de Fritzsche, à savoir que ce livre se trouve absolument isolé dans le champ de l'histoire [1].

Malgré les preuves apportées en faveur de l'historicité du livre de Tobie, certains savants allèguent, comme absolument décisives contre l'autorité historique du livre, deux données qui y sont contenues, lesquelles, d'après eux, constituent deux erreurs historiques manifestes. La première se trouve, disent-ils, dans le passage I, 24-25, selon lequel Sennachérib aurait été assassiné *quarante-cinq* jours après son retour à Ninive de son expédition contre l'Égypte et la Palestine. La seconde est contenue, d'après eux, dans le passage I, 18, où Sennachérib est appelé fils de Salmanassar.

Dans les deux paragraphes suivants, nous examinerons à fond les deux difficultés soulevées par ces savants. Nous espérons pouvoir établir que le résultat de cet examen, loin d'infirmer le caractère historique du livre, ne fait que le corroborer.

III.

ESSAI DE SOLUTION DE LA GRAVE DIFFICULTÉ CHRONOLOGIQUE RÉSULTANT DE LA PLACE QU'OCCUPENT ACTUELLEMENT, DANS LE LIVRE DE TOBIE, LES PASSAGES I, 24-25 DE LA VULGATE ET I, 21 DU TEXTE GREC

M. l'abbé Vigouroux [2] s'exprime comme il suit au sujet des passages en question : « Plusieurs ont cru que Sennachérib n'avait plus fait de guerre après son expédition désastreuse en Palestine. Il y en a même qui ont soutenu qu'il avait péri peu de temps après son retour à Ninive. Ce sont là autant de fausses interprétations du récit biblique. Sennachérib vécut encore dix-huit ou dix-neuf ans après son échec [3]. »

M. Vigouroux ajoute en note : « C'était là l'interprétation gé-

[1] Fritzsche, *Handbuch*, II, p. 12.
[2] *Ouv. cité*, t. IV, p. 246 (4e édition).
[3] Franz Delitzsch, *Commentar über Jesaïas*, p. 371 ; Gutberlet, *das Buch Tobias*, p. 83.

nérale des commentateurs, avant les découvertes assyriologiques. »

Il est dit, Tobie, I, 24 (Vulgate), au sujet de Sennachérib : « Post dies quadraginta quinque occiderunt regem filii ejus. On avait cru qu'il fallait compter ces *quarante-cinq* jours à partir de son retour de la Judée, mais il faut les compter à partir de la spoliation de Tobie, racontée dans les versets précédents. »

Ces remarques signalent la difficulté inhérente au passage en question, mais ne la résolvent pas. A notre avis, la difficulté naît de la transposition du passage en question à la place indue qu'il occupe actuellement dans le livre.

Il s'est fait ainsi une fusion des deux persécutions subies par Tobie à des époques différentes en une seule. Par suite de cette fusion, ces deux faits seraient chronologiquement enchaînés l'un à l'autre, alors que nous savons par les documents assyriens que ce monarque fut assassiné le 20 tebet 681, soit au commencement de janvier 680, et que la susdite expédition contre l'Occident avait eu lieu en 701.

Au point de vue de l'histoire assyrienne, le passage I, 25, ou I, 21 (T. G.), crée donc une sérieuse difficulté. Cependant, ce n'est pas le contenu lui-même de ce passage, mais la place qu'il occupe actuellement dans le livre, qui le met en opposition avec les documents historiques de l'Assyrie concernant le règne de Sennachérib.

Nous croyons pouvoir dire, en présence de la divergence des diverses versions du livre de Tobie, d'une part, et de l'évident déplacement erroné du passage en question, d'autre part, que l'ordonnance de l'original du livre de Tobie a subi, dans le cours du temps, de fâcheuses modifications, voire avant même l'époque de la confection de la version chaldaïque sur laquelle saint Jérôme fit sa traduction.

D'ailleurs, tel est aussi le cas pour le livre d'Esther. En effet, pour parvenir à reconstituer ce dernier livre dans sa physionomie native, il faut tenir compte des parties fragmentaires, mais authentiques, laissées hors texte par saint Jérôme, et les remettre en leur due place. De même, si nous voulons rendre au texte actuel du livre de Tobie la physionomie de l'original, nous devons également commencer par remettre à leur place

originaire certaines parties qui ont été indûment déplacées, et qui ont rendu suspect le caractère historique du livre.

Essayons maintenant de rétablir le texte tel que, à notre avis, il était constitué originairement. Nous donnerons ensuite les preuves sur lesquelles est basée cette reconstitution du texte.

Voici dans quel ordre étaient disposées, pensons-nous, les diverses parties de l'original.

D'abord, toute la partie représentée dans la Vulgate par les chapitres I-XIII, à l'exception toutefois des versets 24-25 du chapitre I, où ils ne se trouvent pas à leur place.

Au chapitre XIII faisait suite le récit de la seconde persécution subie par Tobie quarante-cinq jours avant la mort de Sennachérib, son persécuteur.

Dans la version chaldaïque, représentée par la Vulgate, ce récit était déjà transposé et fusionné avec le récit de la première persécution, sauf pour sa partie finale, qui nous a été conservée dans le passage I, 24-25.

La version grecque offre des traces plus apparentes de cette fusion des deux récits en un seul.

En effet, nous y trouvons mentionnée, I, 20, l'élévation d'Achiachar, neveu de Tobie, à la plus haute charge de l'empire assyrien, lors de l'avènement d'Assarhaddon, fils et successeur de Sennachérib. Cet événement est rattaché, d'après l'ordonnance actuelle du texte, à la première persécution subie par Tobie en 701. Or, cette première persécution précéda de vingt et un ans l'avènement d'Assarhaddon.

Ceci prouve clairement, ce me semble, que le verset 20 n'est pas à sa place là où nous le lisons actuellement. Il y a été indûment transposé de la place qu'il occupait originairement à la fin du chapitre XIII. Avec les versets 18-19 qui précèdent, ainsi qu'avec la première partie du verset 1 du chapitre II, le verset 20 appartient au récit de la seconde persécution essuyée par Tobie en 680. Ce récit, qui se fait encore là à la première personne, clôturait les Mémoires de Tobie l'ancien. Aussi la Vulgate signale-t-elle, XIV, 1 ª, la fin des Mémoires de Tobie. C'est déjà son fils que nous entendons continuer le récit dans la seconde partie de ce même verset 1.

Ce qui rend notre hypothèse de la fusion des deux récits en

un seul hautement probable, c'est la contradiction même qu'on constate entre la fin du verset 20 et le contenu de II, 1[a].

Dans le premier passage qui, d'après nous, se rapporte à la première persécution, il est dit qu'on enleva à Tobie tout ce qu'il possédait, à l'exception de sa femme et de son fils (que nous voyons, en effet, toujours avec lui pendant sa première persécution), tandis que, d'après le second passage, il a encore sa propre maison, dans laquelle il lui est permis de rentrer, et on lui rend en même temps sa femme et son fils, dont, par conséquent, il avait été séparé.

Voici le contenu du récit de la version grecque, I, 19, 21-II, 1[a].

19. Un habitant de Ninive alla dénoncer au roi (Sennachérib) que c'était moi qui ensevelissais les suppliciés juifs. Et je me cachai. Sachant que j'étais recherché pour être mis à mort, j'eus peur et je m'éloignai de la ville.

21. Et il ne s'écoula pas cinquante jours jusqu'au moment où ses deux fils tuèrent le roi; et ils s'enfuirent dans les montagnes d'Arménie [1].

Et Sacherdonos (Assarhaddon), son fils, régna à sa place.

Et il plaça Achiachar, fils d'Anaël [2], mon frère, à la tête de toute l'administration de son royaume et de l'intendance générale du palais.

22. Et Achiachar s'employa en ma faveur, et je vins à Ninive [3].

22 *b*. Achiachar était (en outre) échanson du roi et il avait la garde de l'anneau (ou du sceau royal), et il était chef de la comptabilité et de l'intendance (du palais), et Sacherdonos le fit second après lui (c'est-à-dire son premier ministre) [4].

II, 1[a]. Alors je rentrai dans ma maison, et alors me furent rendus Anne, mon épouse, et Tobie, mon fils.

Nous avons déjà fait observer plus haut que le contenu de II, 1[a], ne concorde pas avec le contenu du précédent verset 20,

[1] D'après Mürdter-Delitzch, *ouv. cité*, p. 210-211, ce parricide aurait été perpétré au cours d'une insurrection en Assyrie, laquelle dura du 20 tebet jusqu'au 2 adar 681, soit depuis le commencement de janvier jusqu'au delà de la mi-février 680.

[2] *Anaël*, le père d'Achiachar, était le frère de Tobie. Son nom doit être lu חֲנַנְאֵל, *Hanan'el*, et signifie : *Dieu est gracieux*.

[3] De la fin de ce verset il résulte que Tobie avait quitté Ninive.

[4] Cette seconde partie du verset 22 serait mieux à sa place *avant* la première partie du verset, c'est-à-dire immédiatement *après* le verset 21, et la *première* partie du verset 22 *après* la seconde partie et *avant* II, 1[a].

où il est dit : « Et toute ma fortune fut confisquée, et il ne me fut laissé rien, à l'exception d'Anne, mon épouse, et de Tobie, mon fils. »

L'antilogie disparait du moment qu'on rapporte le verset 20 à la première persécution essuyée par Tobie en 701.

Les auteurs du remaniement ou plutôt du bouleversement du texte original auront vu dans le récit de la seconde persécution subie par Tobie une redite et ils auront fusionné le récit avec celui que nous lisons actuellement dans la Vulgate, I, 21-23.

Il est très probable que ces pseudo-correcteurs se sont laissé induire en erreur par les passages mal compris II (IV) Rois, XIX, 27, et Isaïe, XXXVII, 37-38, rapprochés du passage de Tobie, I, 24-25. Ils auront cru qu'au point de vue chronologique la place du dernier passage devait être au commencement et non pas à la fin du livre.

L'erreur dans laquelle ils versaient concernant la date réelle du trépas de Sennachérib [1] les empêcha de trouver une date pour la seconde persécution, laquelle, d'après l'original, avait été dirigée par Sennachérib contre les Juifs établis à Ninive longtemps après sa malheureuse expédition contre la Palestine.

Grâce aux documents assyriens, nous sommes à même d'indiquer le motif qui poussa Sennachérib à sévir derechef contre les Juifs, et de trouver facilement place sous le règne de ce monarque pour cette seconde persécution, à laquelle les Juifs furent en butte peu de temps avant son violent trépas.

Cette cause semble d'autant plus plausible qu'elle est au fond la même que celle qui, d'après I, 22-23, provoqua sa première persécution, à savoir les contrariétés que lui créait le royaume de Juda.

Quant à Tobie, il fut persécuté alors derechef par Sennachérib pour la même cause qu'antérieurement, savoir à cause de la sépulture donnée aux Juifs mis à mort par ordre de ce tyran.

[1] Voir la réplique concluante donnée à l'assyriologue M. Hugo Winckler par M. Jos. Halévy, dans le fascicule 10e de ses *Recherches bibliques*, p. 445 et suivantes. M. Halévy y prouve que Sennachérib périt sous les coups, non pas d'*un*, mais de *deux* de ses fils, contrairement à ce que prétend M. Winckler. — Ce parricide fut perpétré dans le temple du dieu appelé par la Bible *Nisroch*, en assyrien *Nusku* et en transcription hébraïque : נסיך, oint, prince. Un copiste aura substitué par erreur la lettre ר *(r)* à la lettre י *(i)*, d'où : נִסְרֹךְ pour : נסיך.

Maintenant il reste à établir que Sennachérib a éprouvé effectivement, vers la fin de son règne, de la part du royaume de Juda des ennuis de nature à le pousser à persécuter de nouveau les Juifs captifs dans son empire, parmi lesquels ceux qui habitaient la capitale étaient manifestement exposés les premiers à ses fureurs.

Les inscriptions de la fin du règne de Sennachérib ne mentionnent pas qu'il ait éprouvé à cette époque des désagréments du côté du royaume de Juda.

Ce silence ne prouve rien, par ce motif bien connu que les inscriptions des monarques assyriens ne relatent que ce qui leur est favorable. Elles se taisent sur tout le reste [1].

Tel est ici le cas. Sennachérib a dissimulé dans ses inscriptions le mécontentement que lui causa la conduite hostile du royaume de Juda. La colère qu'il en ressentit se fit jour dans la nouvelle persécution qu'il suscita à cette occasion contre les Juifs détenus captifs dans son empire. Il n'osa pas recourir à une nouvelle expédition contre le roi de Juda pour tirer vengeance de ses agissements hostiles. « C'est que, comme le dit très bien M. Vigouroux, les désastres qu'il avait essuyés en Palestine l'avaient rempli d'une telle terreur, qu'il ne porta plus ses armes dans l'Ouest, malgré son honneur qu'il avait à venger [2]. »

Toujours est-il que les inscriptions d'Assarhaddon, son fils, révèlent que, depuis cette catastrophe, il s'était produit de nouveaux événements de nature à pousser Sennachérib à aller guerroyer contre les vassaux occidentaux de l'empire.

Ces inscriptions nous apprennent qu'une fois solidement assis sur le trône d'Assyrie, Assarhaddon fit une expédition contre l'Asie antérieure, où il avait à réprimer la révolte des rois de Sidon, de Kundi et de Sizu, insurgés contre l'empire dès avant la mort de Sennachérib.

Le roi de Juda n'est pas mentionné parmi les rebelles. Cependant il ne faut pas oublier que le royaume de Juda s'était soustrait à la domination assyrienne dès l'époque de la dernière expédition de Sennachérib en Occident.

Dès lors, il ne saurait y avoir de doute que le roi Manassé,

[1] Vigouroux, *ouv. cité*, p. 202.
[2] *Ouv. cité*, p. 246.



qui occupait le trône de Juda depuis plusieurs années avant l'avènement d'Assarhaddon au trône d'Assyrie, aura pactisé avec Abdimulkut, roi de Sidon, et avec les autres rois ses complices.

Les circonstances critiques dans lesquelles se trouvait l'empire assyrien après la mort tragique de Sennachérib empêchèrent Assarhaddon, son successeur, d'entreprendre au début même de son règne une expédition contre ses vassaux rebelles de l'Asie antérieure. Il n'entra en campagne contre eux qu'en 675. Terrible fut la vengeance qu'il tira de ces félons [1].

M. Babelon [2] rapporte à cette expédition la déportation du roi Manassé à Babylone, mentionnée II. Paral., XXXIII, 11 et suivants. C'est une erreur. Manassé ne fut emmené captif à Babylone que dix ans plus tard, sous le règne d'Assurbanipal, en 664.

Il est très probable que, témoin du succès de la campagne d'Assarhaddon contre le roi de Sidon et ses complices, ainsi que de la non-intervention de l'Égypte dans cette lutte, le roi Manassé se sera hâté de faire acte de soumission au monarque assyrien.

Ce qui prouve combien la domination assyrienne était ébranlée dans l'Occident depuis le désastre qu'y essuya, en 701, l'armée du roi Sennachérib, c'est que peu de temps après sa première expédition, Assarhaddon se vit obligé d'y faire une nouvelle campagne. Il y fut provoqué par la rébellion du roi Baal de Tyr et d'autres princes syriens, excités par Taraka, roi d'Égypte. Le roi Manassé de Juda avait trempé dans cette révolte, mais il fit à temps sa soumission au monarque assyrien. En 673, il lui rendit hommage, de concert avec Baal de Tyr et une quantité d'autres dynastes, sur les bords du Nahr el Kelb, près de Beyrouth.

Voilà ce que nous apprennent les inscriptions d'Assarhaddon. Elles révèlent ce que dissimulent les Annales de Sennachérib concernant l'état de révolte où se trouvait la Judée pendant la première partie du règne de Manassé, comme sous le règne de son père Ezéchias. Parmi les pays vassaux de l'Occident révoltés contre l'Assyrie, de concert avec le roi de Sidon Abdimulkut, le

[1] Voir Tiele, *ouv. cité*, p. 328-829; Maspéro, *ouv. cité*, p. 450-451, et Lenormant-Babelon, *ouv. cité*, t. IV, p. 324, qui semble rapporter cette expédition à l'an 677.

[2] Lenormant-Babelon, *ouv. cité*, t. VI, p. 300.

royaume de Juda était le plus puissant et celui que Sennachérib abhorrait le plus depuis le désastre de l'an 701. La complicité du roi de Juda dans cette révolte aura empêché Sennachérib de se mettre en campagne pour aller la réprimer. Il aura craint une intervention armée en faveur de Manassé de la part de l'Égypte, toujours disposée à soutenir le royaume de Juda contre l'Assyrie.

Réduit à dévorer en silence l'humiliation infligée à l'empire par cette révolte qu'il n'osait pas aller châtier, Sennachérib se vengea sur les Juifs détenus captifs dans l'empire.

Cette seconde persécution, mentionnée Tobie, I, 19, 21 (T. G.) et I, 20-23 (Vulg.), éclata à la fin du règne de ce sanguinaire despote, en 680.

Tobie l'Ancien y fut englobé, d'une part, en raison de sa qualité d'Israélite, et, d'autre part, pour avoir enfreint la défense faite par le tyran de donner la sépulture à ceux qu'il faisait mettre à mort. Tous les biens de Tobie furent confisqués, et lui-même fut condamné à la peine capitale. Mais il réussit à se mettre à temps en lieu sûr. Il attendit là tranquillement la fin de la persécution. Celle-ci fut de courte durée. Quarante-cinq jours plus tard, le persécuteur des Juifs n'était plus de ce monde. Il avait péri sous le glaive parricide de deux de ses fils.

D'après ce qui précède, nous pouvons affirmer que les événements de Palestine fournissaient à un tyran tel que Sennachérib un prétexie plus que suffisant pour se livrer à une nouvelle persécution contre les Juifs sur la fin de son règne. D'ailleurs, le contenu même du livre de Tobie nous révèle clairement que ceiui-ci a été en butte à une persécution, laquelle ne précéda que de quarante-cinq jours le trépas de Sennachérib, et fut, par conséquent postérieure d'environ une vingtaine d'années à celle qu'exerça ce tyran à son retour de sa malheureuse expédition contre la Palestine en 701.

Il y a d'abord le passage I, 19, 21 du texte grec. Il résulte, en effet, de ce passage qu'après l'avènement au trône en 680 d'Assarhaddon, fils de Sennachérib, Achiachar, le favori du nouveau monarque et son premier ministre, un neveu de Tobie, intercéda en faveur de son parent auprès du monarque, qui gracia Tobie, ce qui permit à celui-ci de rentrer dans sa maison à Ninive.




En tant que ressortissant au début même du règne d'Assarhaddon, ce fait prouve que Tobie qui, en vertu des données du chapitre XII, se trouvait déjà relevé de toutes les infortunes qui l'avaient atteint entre les années 701 et 691, subit une nouvelle persécution et fut spolié de nouveau de tous ses biens par Sennachérib quarante-cinq jours avant le trépas de ce tyran, en 680. Le contenu du chapitre XII, mis en regard du passage I, 19, 21-II, 1ª du texte grec, ne laisse place à aucun doute concernant le fait d'une seconde persécution essuyée par Tobie à la fin du règne du prédécesseur d'Assarhaddon. En effet, il s'agit dans ce passage d'une tout autre persécution que de celle subie par Tobie en 701. C'est ce qui ne résulte pas moins manifestement du contenu du passage I, 20 rapproché du passage II, 1ª (T. G.).

D'après le premier passage, Tobie avait avec lui, lors de sa fuite, sa femme et son fils, tandis que, d'après le second passage, il ne les eut pas auprès de lui, mais ils lui furent rendus au moment où, grâce à l'intercession d'Achiachar, son neveu, auprès d'Assarhaddon en sa faveur, il lui fut permis de rentrer dans sa maison à Ninive. Il est clairement insinué dans le passage II, 1ª que, pendant cette seconde persécution, la femme et le fils de Tobie avaient été retenus prisonniers dans leur maison même [1]. C'était là un perfide piège tendu au fugitif. Les persécuteurs de Tobie auront sans doute spéculé sur son affection pour les siens et espéré pouvoir le surprendre à l'occasion de quelque visite clandestine qu'il leur ferait.

Ce que nous venons d'établir justifie, nous semble-t-il, suffisamment la transposition du passage I, 19, 21-II, 1ª (T. G.) après le chapitre XIII et avant le chapitre XIV de la Vulgate.

Dans ce dernier chapitre ce n'est plus Tobie l'ancien qui parle, mais un autre narrateur, probablement Tobie le jeune, son fils.

Le chapitre XIII contient le cantique d'action de grâces de Tobie, par lequel se terminaient dans le texte chaldéen, sur

[1] Dans ce passage, il n'est pas fait mention de Sara, l'épouse de Tobie le jeune. D'où il y a lieu de conclure qu'elle était absente au moment où les persécuteurs retinrent comme otages dans leur propre maison sa belle-mère et son mari. Peut-être était-elle allée en Médie visiter ses vieux parents, ou bien elle aura appris, se trouvant hors de chez elle, l'arrestation de sa belle-mère et de son mari, et cherché et trouvé un asile au sein d'une famille amie.

lequel saint Jérôme fit sa version, les Mémoires personnels de Tobie l'ancien.

Cela résulte clairement du texte de la Vulgate, où nous lisons, XIV, 1a : « Et consummati sunt sermones Tobiae [1] : » « Ici finissent les Mémoires de Tobie. » Le texte grec porte, chapitre XIV, 1, qu'avec la fin du chapitre XIII prend fin le cantique d'action de grâces de Tobie.

Le reste du récit, depuis XIV, 2 dans le texte grec et XIV, 1b dans la Vulgate jusqu'à la fin, aura été ajouté en partie par Tobie le jeune et en partie par un de ses fils ou de ses petits-fils.

Nous croyons avoir restitué au livre de Tobie sa vraie physionomie native par la simple transposition du passage I, 24-25 (Vulgate) ou I, 19, 21-II, 1a (T. G.), après le cantique d'action de grâces de Tobie, c'est-à-dire entre la fin du chapitre XIII et le commencement du chapitre XIV. D'ailleurs, l'histoire et la chronologie, ainsi que le contexte même du livre de Tobie, exigent impérieusement, comme nous l'avons prouvé, la transposition de ce passage de la place qu'il occupe actuellement dans le récit.

Par la transposition du passage en question à sa vraie place, se trouve écartée une des plus graves objections qui s'élevaient contre l'historicité du récit [2] ; car avec cette transposition s'évanouit la grave erreur historique et chronologique inhérente à ce passage quand on le maintient à la place qu'il occupe actuellement dans le livre de Tobie.

Après avoir ainsi établi sous ce rapport le caractère strictement historique de ce livre, il nous reste à examiner et à essayer de résoudre la difficulté provenant de la dénomination de « fils de Salmanassar » appliquée par la Vulgate, I, 18, à Sennachérib, qui, selon l'assyriologie, était le fils et le successeur de Sargon II.

[1] Nous voyons dans le mot *sermones* employé ici l'équivalent du mot grec λόγον et du mot hébreu *debarim*, qui figurait dans le *titre* du livre avec le sens de *récits*.

[2] Dans notre étude sur *le Temple reconstruit par Zorobabel*, nous avons eu à faire, pour les mêmes motifs qu'ici, une transposition analogue dans le *livre d'Esdras*, à savoir du passage IV, 6-23 après VI, 22, transposition à laquelle le savant critique rationaliste hollandais, M. Kuenen, professeur à l'Université de Leyde, ainsi que M. le docteur van Hoonacker, professeur à Louvain, n'ont pas hésité à donner leur assentiment.



IV.

ESSAI DE SOLUTION DE LA DIFFICULTÉ RÉSULTANT DE LA QUALIFICATION DE FILS DE SALMANASSAR APPLIQUÉE A SENNACHÉRIB, *Vulgate*, I, 18.

D'après les documents assyriens, Sennachérib eut pour père le roi Sargon, en assyrien *Sarru-ken.*

Et cependant, dans sa version du livre de Tobie, faite sur un texte chaldaïque, S. Jérôme appelle Sennachérib *fils* de Salmanassar. Au lieu de Salmanassar, le texte grec porte, I, 15, Enemessar. Ce dernier nom n'est probablement qu'une corruption du nom de Salmanassar.

En tant qu'elles paraissent être d'accord pour désigner Sennachérib comme fils de Salmanassar, ces deux versions semblent se trouver en contradiction flagrante avec les données certaines des textes assyriens.

Cette grosse difficulté historique a échappé aux anciens interprètes, qui n'eurent pas connaissance des révélations apportées par les récentes découvertes de l'assyriologie.

Dans sa savante *Introduction spéciale*, le P. Cornély, S. J., allègue une solution de cette difficulté, empruntée à Bickell, qu'il considère comme satisfaisante [1].

L'essai de solution de Bickell consiste à dire que le texte grec a conservé le véritable nom du père de Sennachérib dans le nom Enemessar, qui, selon ce savant, serait l'équivalent non pas de celui de Salmanassar, mais de celui de *Sargon.*

D'après Bickell, la forme Enemessar correspond à la forme Sarru-Kinu, supposé, bien entendu, que l'on tienne compte du fait, qui n'est pas sans exemple dans les noms propres assyriens, de la postposition du premier élément au second, de façon que Enemessar équivaudrait à Kinu- ou Ginu-Sarru, ou bien à Sarru-Kinu.

Si ingénieuse que soit l'équivalence proposée par Bickell, je ne saurais pas cependant me résoudre à trouver probable l'identification proposée d'Enemessar avec Ginu-Sarru.

[1] Voir *Introductio specialis*, II, 1, p. 384-385.

Dès lors, il nous reste à prendre une autre voie pour arriver à la solution de la difficulté qui nous occupe.

Nous ferons observer d'abord que le roi Salmanassar, qui emmena Tobie captif à Ninive et dont Sennachérib est appelé le *fils*, I, 18, ne peut pas être identifié avec le roi Salmanassar IV, mentionné II (IV) Rois, XVII, 3-5.

La non-identité du roi Salmanassar du livre de Tobie avec Salmanassar IV résulte déjà de la donnée du verset 18 : « après un long temps, » laquelle tombe à faux si on l'applique au règne de ce dernier. Ce règne n'ayant duré que *cinq* ans ne saurait s'appeler un *long* règne.

Ensuite, selon la Chronique babylonienne, Salmanassar IV mourut le 22 tebet 722, soit au commencement de janvier 721, et Sargon, qui n'était pas son fils et qui ne s'appela jamais Sennachérib, lui succéda [1].

Le contenu du chapitre I du livre de Tobie ne nous astreint donc aucunement à identifier avec Salmanassar IV le roi Salmanassar qui emmena Tobie en captivité, et dont celui-ci devint le protégé. Le contexte de ce chapitre nous défend, au contraire, d'identifier ces deux personnages.

Dès lors, la difficulté qui reste à résoudre est celle-ci : comment se fait-il que Sargon, père de Sennachérib, soit désigné dans le livre de Tobie sous le nom d'Enemessar ou de Salmanassar?

Remarquons d'abord que les documents assyriens concernant la fin du règne de Salmanassar IV et l'avènement au trône de Sargon ne brillent pas par la clarté.

Dans ses Fastes, Sargon place la chute de Samarie sous son règne, par conséquent, du moins en apparence, après la mort de Salmanassar IV [2].

Dans ses inscriptions, Sargon s'attache à représenter son règne comme continuant la série des règnes légitimes des monarques assyriens.

Rapprochée des autres données que nous possédons concernant son avènement au trône, cette préoccupation indique que Sargon arriva au trône d'une manière anormale.

D'ailleurs, son avènement au trône date du 12 tebet, c'est-à-

[1] Voir *Bulletin de l'Académie des inscriptions*, séance du 6 juin 1890.
[2] Voir cependant Vigouroux, *ouv. cité*, p. 133-134, et la *note*, p. 137.



dire de la fin de décembre 722. Or Salmanassar IV, son prédécesseur, ne mourut que le 22 tebet, savoir au commencement de 721. Sargon obtint donc le trône d'Assyrie par voie d'usurpation encore du vivant de Salmanassar IV et avant la chute de Samarie, qu'il se vante, dans ses Fastes, d'avoir prise dans le courant de l'année de son avènement au trône, par conséquent en 721.

Il résulte de ces données que Sargon fut élevé sur le pavois devant Samarie par l'armée assiégeante, dont il avait sans doute le commandement en chef.

Contemporain des événements accomplis devant Samarie et protégé du monarque assyrien qui l'emmena en captivité à Ninive en 721, après la chute de Samarie et l'effondrement définitif du royaume des dix tribus, Tobie l'ancien n'a pas pu ignorer les événements qui se passèrent devant Samarie peu de jours avant la prise de la ville et la mort de Salmanassar IV, tout au commencement du mois de janvier 721, savoir l'insurrection de l'armée assiégeante contre le monarque régnant et l'élévation de Sargon sur le pavois à la fin de décembre 722. Il n'a pas pu ignorer davantage sous quel nom royal Sargon fut proclamé roi d'Assyrie par l'armée révoltée, pas plus qu'il n'a pu ignorer, en sa qualité de contemporain de Salmanassar IV, de Sargon et de Sennachérib, de qui ce dernier était le *fils*. Dès lors, il serait déraisonnable de supposer que Tobie s'est trompé quand il appelle Sennachérib fils de Salmanassar. Mais, nous dira-t-on, les documents assyriens sont là qui attestent que Sennachérib était fils, non pas de Salmanassar, mais de Sargon. D'accord, répondrons-nous. Seulement, il s'agit de s'entendre au sujet du personnage que Tobie a voulu désigner sous le nom de Salmanassar. Évidemment, il n'a pas voulu désigner sous ce nom le prédécesseur de Sargon, mais Sargon lui-même, dont il savait que Sennachérib était le fils. Mais alors, dira-t-on, comment se fait-il qu'il ait mis un nom pour l'autre? Nous répondrons que cela n'est pas.

Voici comment la chose s'explique. Salmanassar IV, de même que Téglathpalassar II, n'était en réalité qu'un usurpateur du trône d'Assyrie. Ni l'un ni l'autre n'appartenaient à l'ancienne lignée royale légitime. Or, en se laissant proclamer roi d'Assyrie du vivant de Salmanassar IV, Sargon prétendait se substituer à un usurpateur en qualité de représentant de l'ancienne

lignée royale légitime. C'est ce qu'atteste le nom de Sarru-ken, qui signifie « roi légitime, » sous lequel il est désigné dans ses inscriptions. Mais ce nom n'est en réalité qu'un surnom ajouté à son nom de règne proprement dit. Quel était donc son nom de règne ou le nom royal qu'il prit au moment où il fut proclamé roi d'Assyrie par l'armée qu'il commandait? Tobie, son contemporain et son protégé, nous l'apprend : ce nom était Salmanassar.

Il prit ce nom comme pour justifier sa révolte et comme protestation publique contre l'usurpation du trône d'Assyrie et de ce nom royal porté antérieurement par des monarques légitimes, de la part de son prédécesseur illégitime, dont il semblait vouloir ainsi oblitérer le *nom* même et le souvenir. Le surnom Sarru-ken, ou roi légitime, ajouté par Sargon à son nom royal, vient confirmer notre manière de voir.

Une fois consolidé sur le trône d'Assyrie, Sargon ne porta plus d'autre nom que son ancien surnom *Sarru-ken*, qui devint son unique nom royal, sous lequel il est constamment désigné dans ses inscriptions.

Tobie est donc dans le vrai quand il désigne sous le nom de Salmanassar le roi d'Assyrie qui l'emmena en captivité et dont il devint le protégé, et quand il appelle Sennachérib fils de Salmanassar. Nous apprenons ainsi d'un contemporain des événements, dont le témoignage est élevé au-dessus de toute suspicion d'erreur, que Sargon fut proclamé roi d'Assyrie sous le nom de Salmanassar. Ce nom, une fois inscrit dans les Mémoires de Tobie, y resta, et Tobie ne crut pas devoir lui substituer son surnom Sarru-ken quand, quelques années plus tard, ce surnom supplanta complètement le nom de règne originaire de ce monarque [1].

Dans un mémoire remarquable intitulé : *La question de l'avènement de Sargon*, mémoire lu d'abord à l'Académie et publié ensuite dans la *Science catholique* [2], M. Robiou préfère lire le nom sous lequel Sargon figure dans le livre de Tobie : Enemes-

[1] Il importe de savoir que les rois d'Assyrie ne faisaient graver leurs inscriptions qu'après un certain nombre d'années de règne. Il faut attribuer probablement à cela que nous ne possédons pas d'inscriptions de Salmanassar IV, lequel ne régna que *cinq* ans.

[2] Voir année 1890, p. 682 et suivantes.



sar, avec le texte grec, au lieu de Salmanassar, avec la Vulgate. Il voit dans le nom Enemessar le nom porté par Sargon *avant* son avènement au trône, qu'il aurait ensuite échangé l'année de son éponymie contre celui de Sarru-Kinn.

Nous pensons qu'on admettra difficilement que Tobie ait désigné ce monarque, tout en relatant les actes de sa royauté, sous le nom qu'il est supposé avoir porté comme particulier. On ne saurait pas cependant méconnaître que l'hypothèse de M. Robiou indiquait déjà la voie à suivre pour pouvoir résoudre la présente difficulté.

L'accord est maintenant établi entre le livre de Tobie, d'une part, et les documents assyriens, d'autre part, en ce qui concerne la personnalité du monarque désigné par Tobie sous le nom de Salmanassar.

A entendre certains savants, nous n'aurions pas lieu de nous féliciter de ce résultat. Cette solution crée, disent-ils, une antilogie flagrante entre le livre de Tobie et le II [IV] des Rois, car l'auteur du dernier livre attribue d'une manière formelle la prise de Samarie et la déportation des habitants du royaume de ce nom au monarque assyrien Salmanassar IV, quand, après avoir dit de ce monarque, au chapitre XVIII, qu'il mit le siège devant cette ville, il ajoute, verset 10[a] : « et il s'en empara. » Or, nous avons montré plus haut que le livre de Tobie, d'accord avec les inscriptions de Sargon, attribue à celui-ci les faits en question.

Pour sortir de cette antilogie il n'y a, selon ces savants, guère d'autre moyen que d'admettre l'identité de Sargon et de Salmanassar IV. Un savant italien, M. le docteur Massaroli, a déployé dans la défense de cette thèse une grande érudition et une perspicacité rare [1].

La seconde partie de sa dissertation, où il défend cette thèse, peut être appelée un modèle de discussion et de critique historique.

Mais les textes assyriens sont là, qui attestent que Salmanassar IV et Sargon sont deux monarques absolument distincts, dont le premier régna cinq ans et le second dix-sept ans.

[1] Voir son ouvrage intitulé : *Phul e Tuklatpalassar II. Salmanassar e Sargon. Questioni Biblico-Assire* (Roma, 1882).

La voie indiquée par ces savants ne saurait donc pas conduire à la solution de l'apparente antilogie signalée entre le livre de Tobie et le IIe livre des Rois. Force dès lors est de prendre une autre voie.

Voici donc un autre essai de solution de l'apparente antilogie résultant de l'attribution de la prise de Samarie à Sargon, proposé par M. Oppert [1].

« Cette opinion, dit-il, ne contredit nullement la Bible.... Le livre des Rois ne dit nulle part que Salmanassar a pris Samarie, au contraire. Après qu'il y a été raconté, II Rois, XVIII, 9, au sujet de Salmanassar qu'il a marché contre Samarie et assiégé la ville, le verset 10 remarque qu'ils prirent la ville; *ils*, c'est-à-dire non le roi d'Assyrie, mais les Assyriens.

« Au verset II°, le roi des Assyriens, qui emmena Israël en captivité, n'est pas nommé. Ce n'est plus Salmanassar, c'est Sargon.

« Au chapitre XVII, 6, la phrase est à peu près la même : elle peut cependant paraître plus dure, car il faut admettre que le melek Assur (roi d'Assyrie) du verset 5 est Salmanassar, et celui du verset 6, Sargon ; mais la chose est ainsi. On peut d'ailleurs supposer que le nom de Sargon se lisait dans le texte et qu'il en est tombé.

« Au chapitre XVII, 9 et suiv., cette hypothèse n'est plus nécessaire. »

A l'encontre de la supposition de M. Oppert, que le nom de Sargon serait tombé du texte, nous considérons comme plus probable l'hypothèse d'une omission consciente, de la part de l'hagiographe, du nom du monarque assyrien. L'hagiographe tira son récit des Annales des rois d'Israël et de Juda, où les événements étaient consignés par des contemporains. Or, il a été établi plus haut que, au moment de son élévation sur le pavois, Sargon prit le nom royal de Salmanassar. C'est sous ce nom que Sargon se sera trouvé désigné dans les Annales comme il l'était dans les Mémoires de Tobie, et l'auteur du livre des Rois se sera abstenu de mentionner Sargon sous ce nom, de peur qu'on ne le confondit, à cause de l'homonymie, avec Salmanassar IV, son prédécesseur.

[1] Voir son travail intitulé : *Salmanassar und Sargon* dans *Studien und Kritiken*, année 1871, p. 702-703.

Sans rejeter absolument les explications de M. Oppert, il nous paraît plus naturel, dit M. Vigouroux [1], d'admettre avec les anciens commentateurs que Salmanassar a non seulement commencé, mais aussi achevé le siège de Samarie. Pour nous, la solution la plus vraisemblable est celle-ci : Sargon s'attribue la prise de Samarie parce qu'il s'en rendit maître, en effet, non pas néanmoins comme roi, mais comme général de Salmanassar et en exécution de ses ordres.

Cette solution a contre elle la revendication par Sargon de la prise de Samarie pour sa personne comme premier exploit de son règne. D'ailleurs, Sargon fut proclamé roi d'Assyrie par l'armée assiégeante, dès le 12 tebet, date certainement antérieure à la prise de Samarie. Comment concilier avec ces faits la prise de Samarie par Salmanassar IV, qui n'était plus reconnu comme roi par son armée à ce moment-là, et qui mourut le 22 tebet?

Nous tenons donc pour certain que Sargon était déjà proclamé roi d'Assyrie avant la prise de Samarie. Mais comment concilier ce fait avec le récit du IIe livre des Rois?

Pour arriver à cette harmonisation, il est nécessaire, à notre avis, de soumettre ce récit à un examen approfondi. C'est ce que nous allons faire.

Voici la traduction des deux passages parallèles, tels que nous les lisons actuellement dans le texte hébreu :

ANNALES D'ISRAËL

XVII, 4. Le roi d'Assyrie trouva Osée coupable de conjuration, parce qu'il avait envoyé des ambassadeurs à Sô, roi d'Égypte, et n'envoyait pas le tribut annuel au roi d'Assyrie. Alors le roi d'Assyrie le détint et le jeta en prison.

5. Puis le roi d'Assyrie marcha contre tout le pays, et il s'avança contre Samarie et il l'assiégea pendant trois ans.

ANNALES DE JUDA

XVIII, 9. Or, il arriva dans la quatrième année du roi Ézéchias, qui était la septième année d'Osée, fils d'Éla, roi d'Israël, que Salmanassar, roi d'Assyrie, marcha contre Samarie et l'assiégea.

10. Et ils la prirent. Après trois ans dans la sixième année d'Ézéchias, qui était la neuvième année d'Osée, roi d'Israël, Samarie fut prise,

[1] *Ouv. cité*, t. IV, p. 144-145 (V^e^ éd.).

6. Dans la neuvième année d'Osée, le roi d'Assyrie s'empara de Samarie, et il déporta Israël en Assyrie....

11. Et le roi d'Assyrie déporta Israël en Assyrie....

D'après la teneur de ces deux passages bibliques, la chute définitive de Samarie aurait eu lieu dans la neuvième et dernière année du règne du roi Osée d'Israël, laquelle, selon le tableau synchronique des rois de Juda et d'Israël, correspond à l'an 723. Or, d'après les textes de Sargon, la chute définitive de Samarie et du royaume des dix tribus date de l'année de son avènement. Celui-ci eut lieu le 12 tebet de l'an 722, soit à la fin de décembre de cette même année; par conséquent la chute de Samarie, postérieure à son avènement, tombe en 721.

Il y a donc antilogie manifeste entre les textes bibliques cités et les textes assyriens contemporains. A notre avis, cette antilogie est la suite d'une altération subie par le texte original hébreu. Influencé par ce qu'il lisait, XVIII, 9, où il est dit : « Or il arriva *dans* la quatrième année du roi Ézéchias, qui était la septième année d'Osée, » quelque copiste mal inspiré s'imagina qu'il fallait lire de même aux versets 10 et XVII, 6. Il substitua donc dans son apographe la préposition B' à la préposition *Min* de l'original.

Il fit dire ainsi au texte, dans son apographe, que Samarie fut prise « après trois ans, *dans* la neuvième année d'Osée, » tandis que l'original disait : « Après trois ans *depuis* (*Min*) [1] la neuvième année d'Osée. » D'après la leçon de l'original, Samarie fut prise trois ans *depuis* la neuvième année d'Osée, par conséquent en 721, et l'antilogie entre les textes assyriens et le livre des Rois s'évanouit.

Reste maintenant à prouver que telle était effectivement la teneur des passages bibliques en question. Pour cela nous alléguons le silence gardé par Sargon dans ses textes au sujet d'Osée d'Israël. Dans ses Fastes Sargon se vante d'être le vainqueur de Samarie et l'auteur de la déportation des habitants du royaume de ce nom, dont il mentionne le nombre exact. Or, est-il croyable qu'il aurait omis de faire une mention toute spéciale de la capture et de la déportation du dernier roi de Sama-

[1] Voir, pour ce qui concerne le sens *depuis* que nous attribuons à la préposition *min*, Fürst, HHW, p. 751, 2e colonne.

rie, au cas où il l'aurait fait prisonnier lors de la chute de sa capitale?

Peut-être nous répondra-t-on qu'Osée avait été, d'après le passage XVII, 4, fait prisonnier antérieurement par Salmanassar IV. Mais alors comment l'hagiographe pouvait-il mentionner, comme date de la prise de Samarie, la neuvième année du règne d'Osée, alors que, d'après le contexte de XVII, 5-6, Osée était déjà prisonnier du monarque assyrien et avait par conséquent déjà cessé de régner?

D'ailleurs, selon le même contexte, le siège de Samarie ne commença qu'après la capture d'Osée, et Samarie ne fut prise, y est-il dit, que trois ans après.

Il suit de cette énonciation qu'Osée régna *neuf ans* et qu'il fut fait prisonnier dans la neuvième et dernière année de son règne. Or, cette neuvième année correspond à l'an 723, qui précède de trois ans la date de la prise de Samarie, par conséquent ce n'est pas dans la neuvième année d'Osée que Samarie succomba, ainsi que le porte le texte biblique actuel, mais dans la troisième année depuis la neuvième et dernière année de règne de ce roi d'Israël.

De tout cela il résulte clairement, à mon avis, que le texte primitif du II[e] livre des Rois a été altéré dans les deux passages cités et qu'il le faut reconstituer comme suit :

ANNALES D'ISRAËL

XVII, 4. Le roi d'Assyrie trouva Osée coupable de conspiration, parce qu'il avait envoyé des ambassadeurs à Sô (Sève), roi d'Égypte, et n'envoyait pas le tribut annuel au roi d'Assyrie.

5. Alors le roi d'Assyrie le détint et le jeta en prison. Puis le roi d'Assyrie marcha contre tout le pays et il s'avança contre Samarie, et il l'assiégea pendant trois ans depuis la neuvième année d'Osée.

6. Le roi d'Assyrie s'empara de Samarie, et il déporta Israël en Assyrie....

ANNALES DE JUDA

XVIII, 9. Or, il arriva dans la quatrième année du roi Ézéchias, qui était la septième année d'Osée, fils d'Éla, roi d'Israël, que Salmanassar, roi d'Assyrie, marcha contre Samarie et l'assiégea, et ils la prirent.

10. Après trois ans, depuis la sixième année d'Ézéchias, qui était la neuvième d'Osée, roi d'Israël, Samarie fut prise,

11. Et le roi d'Assyrie déporta Israël en Assyrie....

Du contenu de ces deux passages, ainsi rétablis dans leur forme primitive, il résulte que Samarie fut prise deux fois à un court intervalle depuis environ le commencement du dernier quart du VIIIe siècle, à savoir une première fois en 726 [1], la septième année d'Osée d'Israël, et la seconde fois en 721, trois ans après la capture d'Osée, qui fut fait prisonnier dans la neuvième et dernière année de son règne, laquelle correspond à l'an 723. Ainsi reconstitués, ces deux passages n'offrent rien d'anormal, et l'anomalie d'une double mention de la prise de Samarie dans une seule et même phrase, au verset 10, disparait. On arrive ainsi à distinguer deux prises successives de Samarie, placées d'ailleurs à deux dates différentes, ainsi qu'il a été dit plus haut. La première est mentionnée au verset 9, la seconde au verset 10.

Grâce à cette reconstitution du texte, toute antilogie entre ces passages du IIe livre des Rois et les documents assyriens contemporains disparait comme par enchantement. En effet, c'est la première prise de Samarie qui est attribuée, verset 9, à Salmanassar IV, savoir par l'intermédiaire de son armée, comme l'indiquent les mots : et ils la prirent. Quant à la seconde prise de Samarie, qui n'arriva que trois ans après que Salmanassar IV eut mis une seconde fois le siège devant cette ville, elle est simplement attribuée au roi d'Assyrie. Or, supposé que Samarie ait succombé tout au commencement de janvier 721, il est possible qu'à ce moment-là il y ait eu en Assyrie deux rois, Salmanassar IV, qui ne mourut qu'au commencement de janvier 721, et Sargon, déjà proclamé roi d'Assyrie depuis la fin de décembre 722. En fait, ce fut Sargon qui prit Samarie ; mais cette prise pouvait être également attribuée à Salmanassar IV, au cas où il aurait encore régné à ce moment. De là probablement le vague, peut-être intentionnel, de l'expression *le roi d'Assyrie*, employée XVII, 6, et XVIII, 11, par l'hagiographe pour désigner l'auteur de la chute de Samarie et de la déportation des habitants du royaume du même nom.

Nous avons donné jusqu'ici les preuves du caractère historique du livre de Tobie et résolu les deux difficultés capables, à première vue, de rendre son historicité suspecte.

[1] Voir Tiele, *Babylonisch-assyrische Geschichte*, p. 238.

Malgré toutes les preuves alléguées à l'appui du caractère historique du livre de Tobie, certains savants rationalistes n'hésitent pas à affirmer que ce livre porte en lui-même la preuve manifeste du caractère fabuleux de son contenu. A l'appui de leur assertion, ces savants allèguent les parties du récit où sont mis en scène l'archange Raphaël et le démon Asmodée. D'après eux, ce sont là des personnages fabuleux, et par conséquent fabuleuse est également toute la partie du récit qui les concerne. A les entendre, un écrivain qui présente de tels récits comme historiques ne mérite guère créance quant au reste du récit.

Nous nous permettrons de signaler à ces savants le *latius os* de leur conclusion, avec laquelle est d'ailleurs en contradiction flagrante leur propre manière d'agir. Personne ne conteste que les ouvrages des historiens profanes de l'antiquité fourmillent de récits fabuleux. Ces savants rejettent-ils pour cela en bloc tous leurs récits comme fabuleux? N'emploient-ils pas, au contraire, les récits d'un Hérodote, d'un Diodore de Sicile et d'une quantité d'autres historiographes de même espèce comme sources historiques? Alors, que sont devenues leur logique et leur impartialité pour qu'ils agissent tout autrement, ainsi qu'ils le font, à l'égard d'un écrit biblique?

Donc, supposé même le caractère fabuleux d'une partie du livre de Tobie, serait-ce là un motif suffisant pour rejeter en bloc, sans examen ultérieur, tout le reste du livre?

Le simple bon sens ne nous dit-il pas qu'il faut examiner chaque partie du récit en particulier, à la lumière d'une saine critique, et se prononcer ensuite?

De cette règle ne sauraient s'affranchir les savants qui ont le malheur de ne pas croire à l'inspiration divine des écrits bibliques. Or, nous avons soumis à une critique sérieuse la plus grande partie du livre de Tobie, et nous avons pu constater l'accord parfait de ses diverses parties entre elles ainsi qu'avec les documents historiques profanes concernant les nations dont il est fait mention dans ce livre, d'où résulte en toute évidence le caractère vraiment historique de son contenu.

Devant cette preuve et devant la légitime fin de non-recevoir opposée à l'objection tirée du prétendu caractère fabuleux d'une partie du récit, la critique négative devrait, en bonne lo-

gique, s'avouer vaincue, du moins en ce qui concerne la presque totalité du contenu du livre de Tobie. Quant au fond même de l'objection soulevée par les savants rationalistes, ou quant à la question de l'existence d'êtres surhumains doués comme l'homme lui-même d'intelligence et de volonté, et de l'intervention de ces êtres dans les destinées humaines, ce sont là des questions résolues par l'infaillible révélation divine consignée dans des écrits divinement inspirés.

Quant à l'affirmation de l'école critique, que la révélation divine n'existe pas ni ne peut exister, cette assertion a été réfutée depuis longtemps et d'une façon victorieuse par les théologiens catholiques.

Raisonnablement parlant, il n'y a donc pas lieu de tenir compte de cette objection, à l'appui de laquelle l'école négative n'a pu alléguer jusqu'à présent un seul argument vraiment sérieux.

Les prétendues erreurs signalées par elle dans la Bible en guise de preuve de la négation de l'inspiration divine des livres saints s'en sont allées successivement en fumée, au fur et à mesure qu'elles ont été soumises à un examen approfondi par les exégètes catholiques.

Notre présente étude sur le livre de Tobie fournit une preuve nouvelle du bien-fondé de notre assertion.

En nous fondant sur ce qui précède, nous avons le droit d'affirmer aussi la parfaite historicité de cette partie du livre de Tobie où il est question des agissements de l'archange Raphaël et du démon Asmodée, à l'encontre du caractère fabuleux attribué par la critique négative aux récits qui les concernent. Le rôle attribué à chacun d'eux dans ces récits, tels que nous les lisons dans la Vulgate faite sur le texte chaldaïque, est en parfaite harmonie avec ce que nous enseigne la divine révélation touchant le caractère tant des bons que des mauvais anges, et cela suffit pour que l'historicité du livre de Tobie tout entier soit sauve.

Dès lors, que reste-t-il encore debout des attaques de l'école négative contre le livre de Tobie? Plus rien! En effet, en ce qui concerne le prétendu emprunt fait par l'auteur de ce livre du personnage Asmodée au Mazdéisme et l'identité de ce démon zoroastrien, appelé à tort *Aeshmadeva*, ce sont là des assertions

gratuites, dont a fait bonne justice, dans ces dernières années, le savant éraniste belge Mgr de Harlez, professeur à l'Université catholique de Louvain [1].

Cependant, en présence de l'état que font les rationalistes aussi bien contre l'inspiration divine du livre de Tobie que contre son historicité à l'occasion de certains détails de l'épisode où sont mis simultanément en scène Raphaël et Asmodée, nous avons jugé utile de présenter quelques observations au sujet de cet épisode.

Au premier abord, la suggestion de l'archange Raphaël à Tobie de brûler le foie et le cœur du poisson éventré par ce dernier comme étant le moyen apte à le soustraire, lui et Sara, son épouse, aux agissements nuisibles du démon Asmodée, semble s'accorder mal avec la véracité absolue de Dieu et de son céleste interprète. Il est, en effet, inadmissible que le fait matériel de cette combustion ait eu par lui-même la vertu d'enchaîner la puissance d'Asmodée. Il faut entendre les paroles de Raphaël en ce sens que Dieu avait attaché, comme condition *sine quâ non*, à l'accomplissement de cet acte matériel, la délégation de sa puissance sur Asmodée à son envoyé céleste. Le fait de la combustion du foie et du cœur du poisson était donc effectivement le moyen apte, voire même nécessaire, pour réduire Asmodée à l'impuissance. Si donc Tobie se trompa en attribuant cet effet à la combustion elle-même, cette erreur provenait de son ignorance du décret divin, qui avait fait de cet acte la condition *sine quâ non* de son intervention. Or, Dieu n'était certainement pas tenu de révéler ce décret à Tobie ; il avait même une raison très juste pour ne pas faire cette révélation.

C'est qu'il voulait que Tobie agît jusqu'au bout d'une façon entièrement spontanée, sans subir l'influence de l'idée qu'en agissant en présence de Raphaël il agissait sous les yeux d'un messager céleste. Or, Raphaël aurait trahi sa véritable personnalité s'il avait révélé à Tobie le décret divin. Celui-ci aurait aussitôt inféré de cette révélation même, ainsi que de son contenu ou de la délégation à Raphaël du pouvoir divin sur Asmodée, que son guide était un esprit céleste apparu sous une forme humaine.

[1] Voir, dans le *Dictionnaire apologétique* de M. l'abbé Jaugey, l'article AHRIMAN.

Dans toute cette partie du récit, il n'y a donc rien qui ne se laisse harmoniser facilement avec la véracité de Dieu et de l'ange, son organe.

Quant à cette autre partie du texte, VIII, 3, où il est dit qu'après la combustion d'une partie du foie du poisson « Raphaël saisit le démon et l'enchaîna dans le désert de la Haute Égypte, » ce n'est là qu'une façon de parler métaphorique, par laquelle il est signifié qu'Asmodée fut livré alors au pouvoir de Raphaël, qui l'empêcha de nuire à Tobie et à Sara, placés dorénavant en dehors de son atteinte. C'est ce qui est indiqué en langage métaphorique par la mention de l'enchaînement d'Asmodée dans le désert de la Haute Égypte.

Après ces éclaircissements concernant l'épisode de Raphaël et d'Asmodée, nous nous croyons autorisé à dire que cet épisode ne fournit aucun argument contre l'historicité du livre de Tobie, et qu'encore à ce point de vue son caractère historique reste sauf.

V.

COURT APERÇU DU CONTENU DU LIVRE DE TOBIE L'ANCIEN D'APRÈS NOTRE HYPOTHÈSE

Dans les chapitres I, I-XIV, 1ᵃ du livre de Tobie sont contenus les Mémoires personnels de Tobie l'ancien, d'après la Vulgate. Nous avons complété le contenu de ces chapitres au moyen de quelques données empruntées à la version grecque [1].

Originaire de la tribu de Nephtali, laquelle faisait partie du schismatique et idolâtrique royaume des dix tribus, Tobie l'ancien naquit en 751.

Dès son âge le plus tendre, il se montre fidèle à la loi et au culte du vrai Dieu (I, 1-17).

Arrivé à l'âge viril, Tobie épouse, en 726, Anne, qui était de sa tribu. En 725, celle-ci lui donne un fils, que Tobie éleva religieusement dès son enfance (I, 9-10).

En 721, l'année de la chute de Samarie, Tobie, alors âgé de trente ans, est emmené en captivité avec sa femme et son fils,

[1] Nous nous sommes servi de l'édition de Roger Daniel, laquelle reproduit le texte du *Codex vaticanus* ((Londres, 1663).



qui ne comptait encore que quatre ans d'âge, par Sargon, qu'il désigne sous le nom de Salmanassar. Déporté à Ninive, Tobie y gagne la faveur du monarque assyrien, qui le constitue son proviseur (I, 13. T. G.).

Il profite de la faveur royale, ainsi que de l'opulence que lui a procurée sa charge, pour aller visiter, consoler et secourir ses compagnons de captivité, dispersés dans les provinces de l'empire et notamment en Médie.

Dans une de ces excursions, vers l'an 711, il prêta à Gabelus, un Juif de sa tribu, domicilié à Ragès en Médie, la somme de dix talents d'argent [1] (I, 13-17).

Tobie continua à jouir de la faveur de Sargon jusqu'en 705, c'est-à-dire jusqu'à la mort de ce monarque.

A Sargon succéda, en 705, son fils Sennachérib, qui régna jusqu'au commencement de janvier 680.

Provoqué par les agissements de ses vassaux de l'Asie antérieure, qui cherchaient à secouer le joug de l'empire assyrien, Sennachérib entra en campagne contre la Palestine et l'Égypte en 701.

En marche pour pénétrer en Égypte, il fit sommer le roi Ézéchias de Juda de livrer Jérusalem, où il voulait installer une division de son armée.

Sur le refus d'Ézéchias d'obtempérer à cet ordre, Sennachérib ayant appris, en même temps, que Taraka, roi d'Égypte, accourait au secours du roi de Juda, jugea prudent de retourner sur ses pas. Il remonta avec son armée jusqu'à la ville palestinienne Libna. Ce fut là que l'armée assyrienne éprouva une foudroyante catastrophe, infligée par l'ange du Seigneur, à la suite de laquelle Sennachérib rentra précipitamment à Ninive, en 701 [2].

Exaspéré de l'insuccès de sa campagne, le despote se mit à persécuter avec une véritable fureur les Juifs établis dans sa capitale.

Il alla jusqu'à défendre d'ensevelir les cadavres de ceux qu'il faisait mettre à mort (I, 21).

[1] Ces dix talents d'argent représentent environ 83,333 fr. de notre monnaie.

[2] Voir, au sujet de ces événements, Lenormant-Babelon, *ouv. cité*, t. IV, p. 311; Vigouroux, *ouv. cité*, t. IV, p. 234-245, et Hommel, *ouv. cité*, p. 705.

En dépit de cette défense, Tobie recherchait et emportait clandestinement les cadavres de ses compatriotes et leur donnait les honneurs de la sépulture (I, 18. T. G.). Ses agissements finirent par être découverts. Sennachérib s'en vengea en confisquant tous les biens de Tobie et en ordonnant de le mettre à mort (I, 22).

Ainsi dépouillé de tous ses biens, et forcé, en outre, de s'enfuir de Ninive avec sa femme et son fils (I, 19-20. T. G.), Tobie trouva ailleurs un asile avec les siens chez des compatriotes qui le chérissaient (I, 23).

Dans ce lieu de refuge, qu'il ne nomme pas, Tobie vécut plusieurs années ignoré et à l'abri des persécutions de Sennachérib, malgré qu'il s'y livrât derechef à son charitable office de fossoyeur de ses compatriotes suppliciés. Cependant, un nouveau malheur l'y atteignit en 695. Ayant quitté la table un jour de festin pour aller ensevelir un compatriote supplicié, Tobie, âgé à cette époque de cinquante-six ans, après avoir accompli cet acte de charité qui le rendait impur, resta au dehors et dormit le long du mur d'une maison. Pendant son sommeil, il lui tomba sur les yeux de la fiente chaude d'un nid d'hirondelles. Cet accident le rendit aveugle pendant quatre ans (II, 1^b et suiv. T. G.).

Par suite de ce nouveau malheur, Tobie allait se trouver réduit à l'indigence, mais un sien neveu, nommé Achiachar, se chargea du soin de son entretien. Cependant, ce soutien lui fit bientôt défaut à cause du départ d'Achiachar pour l'Élymaïde (II, 10^b . T. G.) [1], où celui-ci se transporta, probablement dans le but de se soustraire lui-même aux fureurs de Sennachérib, qui poursuivait maintenant les Juifs ailleurs encore qu'à Ninive et jusque dans la ville même où Tobie s'était réfugié. Dépourvus de ce soutien, Tobie et sa famille se virent bientôt réduits à la misère, et sa femme dut s'employer à des travaux textiles pour

[1] Le contexte semble indiquer clairement qu'il faut lire le verbe à la troisième personne. En effet, comment Tobie, aveugle et réduit à l'indigence, aurait-il pu se rendre en Elymaïde et comment surtout aurait-il pu y vivre *seul* ? D'ailleurs le *Codex Sinaïticus* dit clairement que ce fut Achiachar qui alla en Élymaïde. Voici ce que nous y lisons II, 10 : Ἀχίκαρος ἔτρεφέν με ἔτη δύο πρὸ τὸν αὐτὸν βαδίσαι εἰς τὴν Ἐλυμαΐδα. L'ancienne *Itala* traduit, II, 15, ce passage comme suit : Achiacarus autem pascebat me annis duobus priusquam iret in Limaïdam.



procurer à toute la famille le maigre pain de tous les jours (II, 19). Cette triste position dura jusqu'en 691.

A toutes ces épreuves vint s'ajouter encore pour Tobie celle d'amers reproches et de sanglantes railleries, que lui décochait, au sujet des fruits de ses actes de charité à l'égard de ses compatriotes et de sa confiance en Dieu, sa femme, irritée d'être soupçonnée de larcin par son mari (II, 22-23).

Aux coupables railleries de sa femme et de ses proches, Tobie répondit en s'humiliant devant le Seigneur et en le suppliant de l'appeler à lui. Or, il arriva qu'à cette même époque Sara, fille de Raguël, parent de Tobie, qui habitait en Médie, s'entendit accuser par une de ses servantes d'avoir étranglé ses maris. Sara ne répondit pas autrement à cette sanglante injure qu'en se renfermant dans sa chambre, en jeûnant pendant trois jours et en épanchant son cœur devant le Dieu d'Israël, lequel décida de porter secours à Tobie et à Sara (chapitre III).

En l'année 691, Tobie songea enfin aux dix talents d'argent qu'il avait prêtés à Gabelus, et il décida d'envoyer Tobie, son fils, pour les réclamer de son débiteur (IV, 21 et suiv.).

Tobie le jeune partit sur-le-champ pour la Médie, ayant pour guide et compagnon de voyage l'archange Raphaël, dont il ignorait la qualité réelle.

Chemin faisant, il arriva que Tobie se lava les pieds dans le Tigre. Assailli par un grand poisson, il poussa un cri de détresse, auquel Raphaël répondit en lui disant de saisir le poisson par les branchies et de le tirer à terre, où celui-ci ne tarda pas d'expirer, après avoir palpité pendant quelques moments. Sur le conseil de l'ange, Tobie éventra le poisson, dont il conserva le cœur et le foie, qui, au dire de son guide, lui seraient utiles plus tard.

Après cet incident, ils arrivèrent bientôt à Echatane, où, grâce à Raphaël, Tobie parvint à épouser sans accident Sara, la fille unique de Raguel, sa parente, maintenant délivrée du méchant démon Asmodée, qui lui avait causé tant et de si grandes angoisses en étranglant ses premiers époux (chapitres V-IX).

Pendant que Tobie l'ancien et sa femme se désolaient, croyant leur fils mort en route, celui-ci rentre enfin à la maison paternelle, apportant avec lui non seulement les dix talents restitués

par Gabelus, mais en outre la moitié de la fortune des parents de Sara, son épouse, concédée à celle-ci à titre de dot (X-XI, 12).

A peine rentré au logis, Tobie le jeune frotte, d'après le conseil que lui avait donné son céleste guide, les yeux de son père aveugle avec le fiel du grand poisson qu'il avait éventré sur les bords du Tigre, et il lui rend ainsi la vue (XI, 13 et suiv.).

Redevenus maintenant opulents, les deux Tobie père et fils se concertent entre eux et conviennent d'offrir au compagnon de voyage de Tobie le jeune la moitié de leur fortune pour récompenser ses bons services. Alors l'archange Raphaël leur révèle sa véritable qualité. Il leur déclare qu'il n'a fait qu'exécuter les miséricordieux desseins de Dieu à leur égard. Là-dessus il disparait à leurs yeux. Alors les deux Tobie se prosternèrent, et bénirent, pendant trois heures consécutives, le Seigneur, et ils publièrent ensuite les actes admirables de sa divine Providence (chapitre XII).

Ceci se passait en l'an 691.

Tobie et sa famille étaient redevenus heureux. Tobie comptait à cette date soixante ans d'âge. Son relèvement actuel de toutes ses infortunes le vengeait à présent des antérieurs sarcasmes de sa femme et de ses proches.

A ce grand coup de la divine Providence en sa faveur, le saint vieillard répondit par le Cantique d'action de grâces (chapitre XIII).

Le bonheur de Tobie et de sa famille ne fut plus troublé jusqu'en l'année 680. Il dura donc onze ans.

En cette année 680, Sennachérib, exaspéré par les fâcheuses nouvelles qui lui arrivaient de la Judée et de la Phénicie, se remit à persécuter les Juifs et à les faire mettre à mort.

De son côté, Tobie, qui était rentré à Ninive avant l'explosion de cette nouvelle persécution, n'hésita pas d'enfreindre derechef la défense faite par le roi d'inhumer les cadavres des Juifs suppliciés. Un délateur ninivite dénonça le fait au roi. Là-dessus celui-ci ordonna sur-le-champ de mettre sous séquestre tous les biens de Tobie et de s'emparer de sa personne pour le mettre à mort (I, 19-20*. T. G.).

Ceci arrivait quarante cinq jours avant l'assassinat de Sennachérib par deux de ses fils (I, 25).

Tobie était alors dans la *septante et unième* année de son âge.



Il dut se cacher pour échapper à la mort. Sa femme et son fils furent pris comme otages et retenus prisonniers dans leur maison. C'est ce qui résulte de II, 1ª (T. G.).

Mais quarante-cinq jours plus tard, Sennachérib, le persécuteur de Tobie, n'était plus de ce monde. Assarhaddon, un autre de ses fils, déjà vice-roi de Babylone, lui succéda (I, 21ᵇ T. G.).

Dès son avènement au trône en cette même année 680, le nouveau monarque confia à Achiachar, neveu de Tobie, dont il a déjà été question ci-dessus, les plus hautes charges et dignités de l'empire, telles que celles de grand échanson, de garde du sceau et de premier ministre (I, 21ᵇ-22. T. G.).

Réfugié d'abord dans l'Élymaïde (II, 10ᵇ. T. G.) vers 695, dans le but de se soustraire à la première persécution de Sennachérib, Achiachar sera allé habiter Babylone pendant la vice-royauté d'Assarhaddon. Celui-ci, ayant appris à connaître ce Juif, doué des plus admirables qualités et aptitudes, l'aura attaché à sa personne.

Arrivé à Ninive avec le nouveau monarque assyrien et devenu le premier en rang après son royal maître, Achiachar s'empressa d'user de sa haute influence auprès d'Assarhaddon pour faire rendre à Tobie, son parent, avec sa liberté et sa sécurité personnelles, ses biens confisqués, ainsi que sa femme et son fils, retenus prisonniers dans leur maison en guise d'otages (I, 21ᵇ-II, 1ª. T. G.). Tobie rentra alors à Ninive ; il y revint habiter sa maison, d'où il avait dû s'enfuir pour échapper à la mort.

La divine justice s'était révélée clairement dans la mort tragique de Sennachérib. Ce coup de la vindicte céleste, qui venait de faire disparaitre le persécuteur du juste, était en même temps un coup d'insigne miséricorde à l'égard de Tobie, dont la destinée depuis lors jusqu'à son décès continua à être heureuse. Le récit de la première persécution subie par Tobie, ainsi que de son relèvement au début du règne d'Assarhaddon, clôturait le livre de ses Mémoires. De là, dans la Vulgate, la mention (XIV, 1ª) de la fin des Mémoires personnels de Tobie l'ancien.

D'après une addition faite à ces Mémoires par son fils (XIV, 1ᵇ-13. T. G.), Tobie vécut encore quarante-deux ans après avoir recouvré la vue, en 691.

Il mourut en 642, à l'âge de 102 ans, sous le règne d'Assurbanipal, fils et successeur d'Assarhaddon, *un* an avant la ré-

pression de la révolte de Samassumukin, frère cadet d'Assurbanipal, en 648 [1], et *un* an avant la catastrophe arrivée à Holopherne et à l'armée assyrienne devant Béthulie, en cette même année 648.

Depuis XIV, 14, jusqu'à la fin de ce chapitre, qui est le dernier du livre de Tobie, il nous est raconté par un nouveau narrateur, probablement par un des petits-fils de Tobie l'ancien, que le jeune quitta Ninive après le décès de sa mère, qu'il ensevelit à côté de son mari, et qu'il alla se fixer à Ecbatane en Médie, chez ses beaux-parents. Après leur avoir fermé les yeux et les avoir enterrés d'une manière honorable, Tobie le jeune recueillit toute leur fortune. Lui-même mourut à Ecbatane, en 626, à l'âge de 127 ans (T. G.). Avant de mourir, il vit ses descendants jusqu'à la cinquième génération. Ceux-ci vécurent d'une manière irréprochable. Comme tels, ils étaient agréables à Dieu et aux hommes.

La donnée finale de la vie de Tobie le jeune, savoir qu'il vit la cinquième génération, ne crée guère de difficulté au point de vue du caractère historique du livre.

En effet, Tobie le jeune vit, à l'âge de 35 ans, la première génération. Si à ces 35 ans nous ajoutons encore quatre fois 23 ans pour les quatre autres générations, nous arrivons à un total de 127 ans. Or une génération pour chaque période de 23 ans n'est pas une exagération pour l'Orient.

Voici le tableau de ces cinq générations :

Ire génération à	35 ans.
	+ 23
IIe génération à	58 ans.
	+ 23
IIIe génération à	81 ans.
IVe génération à	81 + 23 = 104 ans.
Ve génération à	104 + 23 = 127 ans.

[1] Voir Maspéro, *ouv. cité*, p. 463-466, contre Lenormant-Babelon, *ouv. cité*, t. IV, p. 355, où la révolte de Samassumukin est rapportée erronément à l'an 661. Il existe, en effet, une tablette datée de la dix-huitième année de Samassumukin, c'est-à-dire de l'année 650 et publiée par M. Budge dans les *Proceedings of the Society of biblical archaeology* de Londres, livraison de janvier 1888. Samussumukin ne fut définitivement vaincu et ne mourut qu'en 648. — Voir Tiele, *ouv. cité*, p. 382 et p. 389.





Tobie le jeune vit donc la cinquième génération dans l'année même de son décès.

VI.

APERÇU DES PRINCIPALES DONNÉES CHRONOLOGIQUES DU LIVRE DE TOBIE

Nous croyons faire chose agréable à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux deux tableaux où nous avons classé par ordre chronologique les principaux faits de l'histoire de Tobie l'ancien et de son fils Tobie le jeune, d'après notre interprétation du livre de Tobie.

Nous les faisons précéder de deux autres tableaux chronologiques qui résument les résultats auxquels est arrivé, de son côté, l'auteur du savant travail intitulé : *Cronologia biblico-assira sui fatti di due Tobie* [1].

TOBIE L'ANCIEN

Naquit en.	743
Captif à vingt et un ans, il est conduit en Assyrie après la chute de Samarie, en	722
Se marie en Assyrie à l'âge de trente et un ans, en	712
Procrée Tobie le jeune en	711
Arrive à Ninive avec sa femmme et son fils la treizième année de Sargon, en	710
Devient aveugle la première année d'Assarhaddon	681
Récupère la vue en	677
Meurt à l'âge de cent douze ans, en	631

TOBIE LE JEUNE

Naquit en.	711
Épouse Sara à l'âge de trente-quatre ans, en	677
Meurt à l'âge de cent dix-sept ans, en.	594

On verra par les deux tableaux suivants que les résultats de l'écrivain de la *Civilta* différent assez notablement des nôtres. Aux hommes compétents de juger.

[1] Voir *Civilta cattolica*, série XIV, t. XI, nos 985 et 987 (4 juillet et 1er août 1891). L'auteur a fait état surtout des données du *Codex Sinaïticus*.

Résumé chronologique de l'histoire des deux Tobie.

A. TOBIE L'ANCIEN

Sa naissance en. 751
Son mariage à l'âge de vingt-cinq ans 726
Sa déportation à Ninive sous Sargon 721
Prêt de dix talents à Gabelus, vingt ans avant son recouvrement, en 711
Première persécution sous Sennachérib, en 701
Sa cécité à l'âge de cinquante-six ans, en. 695
Sa guérison quatre ans après, à l'âge de soixante ans, en . . 691
Seconde persécution, quarante-cinq jours avant la mort de Sennachérib, en 681
Son amnistie à l'avènement d'Assarhaddon, en. 680
Son décès à l'âge de cent deux ans, en. 649

Tobie l'ancien vécut sous les rois de Juda Joatham (752-732), Achaz (732-729), Ezéchias (729-700) et Manassé (700-645), et sous les deux derniers rois d'Israël Phacée (752-732) et Osée (732-723), ainsi que sous les rois d'Assyrie Assur-nirari (754-745), Téglath-palassar III (745-727), Salmanassar IV (726-721), Sargon (721-704), Sennachérib (704-680), Assarhaddon (680-668), et Assurbanipal (668-627).

La mort de Tobie, en 649, précéda de quarante et un ans la ruine de Ninive, qu'il avait prédite, et de soixante et un ans la ruine de Jérusalem, en 588.

Tobie l'ancien fut contemporain du prophète Nahum, qui prédit également la ruine de Ninive, pour laquelle il donne comme exemple la destruction de *No-Ammon*, c'est-à-dire de *Thèbes* en Égypte (Nahum, III, 8).

Thèbes fut mise à sac par Assurbanipal, en 665.

B. TOBIE LE JEUNE

Sa naissance en. 725
Sa déportation à Ninive en 721
Son voyage en Médie et son mariage à l'âge de trente-quatre ans avec Sara, en 691
Son retour auprès de ses parents avec Sara et guérison de Tobie de sa cécité en 691
Son départ de Ninive pour Ecbatane après la mort de sa mère postérieure à. 649
Sa mort à Ecbatane à l'âge de cent vingt sept ans, en . . . 598





La mort de Tobie le jeune fut donc postérieure de *dix* ans à la prise et à la destruction de Ninive, en 608, laquelle mit fin à l'existence de l'empire assyrien, et elle précéda de *dix* ans la ruine de Jérusalem, en 588, et l'effondrement du royaume de Juda.

Tobie le jeune fut contemporain des derniers rois de Juda, depuis le roi Ezéchias jusqu'au roi Sédécias inclusivement.

Il fut également contemporain des rois d'Assyrie Salmanassar IV, Sargon, Sennachérib, Assarhaddon, Assurbanipal [Bel-Zik] ir-iskun [1] (625), Assur-itil-ilâni-ukini (625-?) [2], et Assurbanipal II (?-608), dernier roi d'Assyrie [3], ainsi que de Nabupalassar (608-607), fondateur du nouvel empire chaldéen, et de Nabuchodonosor (607-562), son fils.

CONCLUSION

Nous terminons ici notre étude sur le livre de Tobie. Dans ce travail, nous nous sommes attaché à éclaircir plusieurs points restés obscurs jusqu'à présent et qui étaient de nature à faire naître des doutes sur le caractère historique de cette œuvre biblique. Nous pensons ne pas nous faire illusion en osant croire que les éclaircissements dont nous avons entouré ces points dans notre présent travail feront tomber les préjugés qui existent actuellement encore, dans le monde savant, contre l'historicité du livre de Tobie.

A moins de parti pris, il faudra bien lui reconnaître dorénavant au moins les mêmes titres à l'historicité qu'aux œuvres des historiens profanes de l'antiquité.

Il est plus que temps que le livre de Tobie soit relevé dans le monde scientifique de l'ostracisme immérité dont il a été frappé au nom de la critique historique.

C'est que, à part un passage altéré du texte original qu'il faut

[1] Selon Tiele, *ouv. cité*, p. 413, il était peut-être le frère et le compétiteur d'Assur-itil-ilâni-ukini. Le dernier fut un usurpateur, qui ravit le trône à son frère.

[2] Selon Hommel, *ouv. cité*, p. 722, le nom de ce monarque signifie : « Assur, chef des dieux, m'a établi. »

[3] Voir au sujet d'Assurbanipal II, le Sardanapal des historiens grecs, dans le *Journal asiatique*, cahier de septembre-octobre 1892, l'article de M. Oppert, et notre mémoire sur l'*agonie et la fin de l'empire d'Assyrie*, publié dans le *Muséon* (de Louvain), livraison de juin 1894.

attribuer à un copiste malavisé et que nous avons redressé dans notre étude, son contenu est en parfaite harmonie avec les documents assyriens, de même que ses diverses données sont parfaitement d'accord entre elles. En outre, c'est encore le livre de Tobie qui nous révèle ce fait intéressant et de nature à répandre une vive lumière sur l'avènement de Sargon, resté obscur jusqu'à présent, savoir que ce monarque s'est appelé Salmanassar de son premier nom de règne, avant qu'il se soit fait appeler plus tard Sarru-ken tout court, de son surnom ajouté originairement à son nom de règne.

L'Abbé Fl. de Moor.